

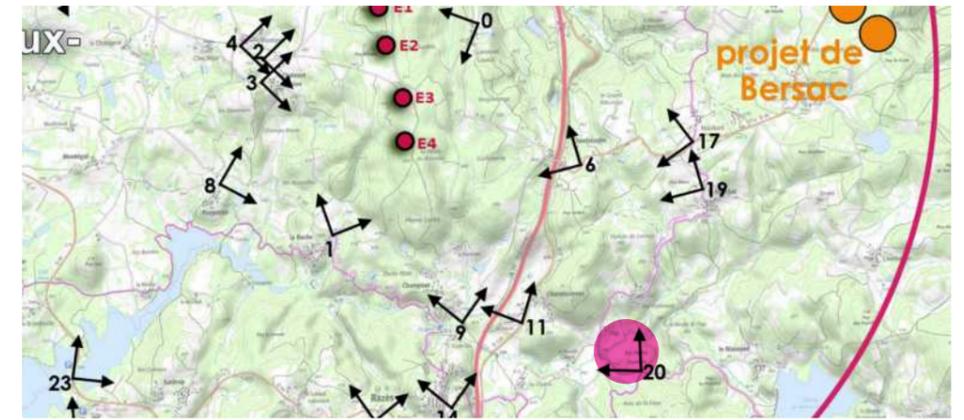


PM 20 - Oppidum (MH) de Razès le long de la D50 et du GRP des Monts d'Ambazac

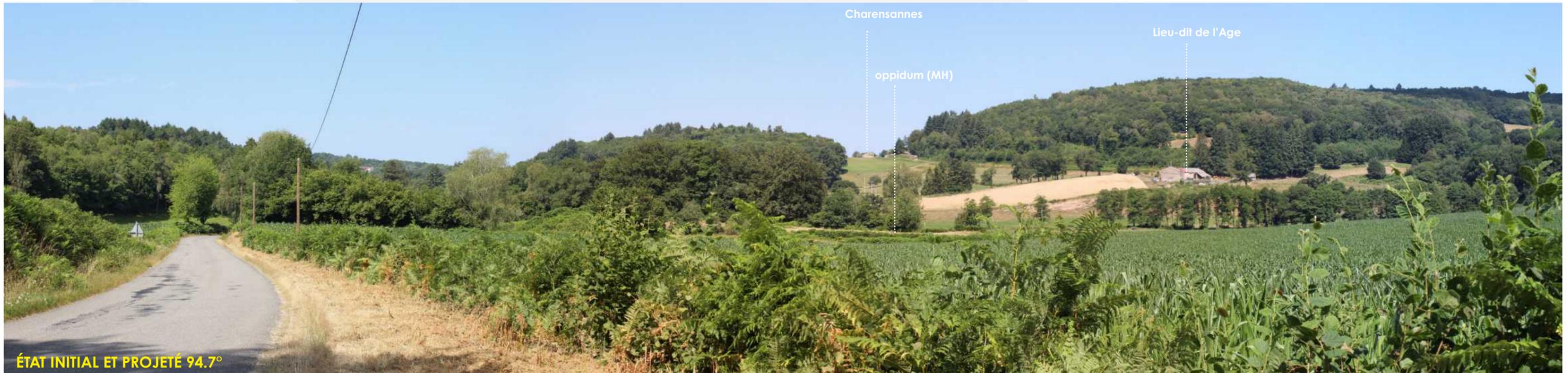
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le village de Razès se trouve au sud du projet. Il est desservi par l'A20 et la D44, des axes majeurs et secondaires du périmètre d'étude. La commune est aussi parcourue par le GRP des Monts d'Ambazac. La commune compte 4 édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Cette quatrième vue est prise depuis l'oppidum (MH) se trouvant isolé et bien à l'écart du bourg à l'est de l'A20.

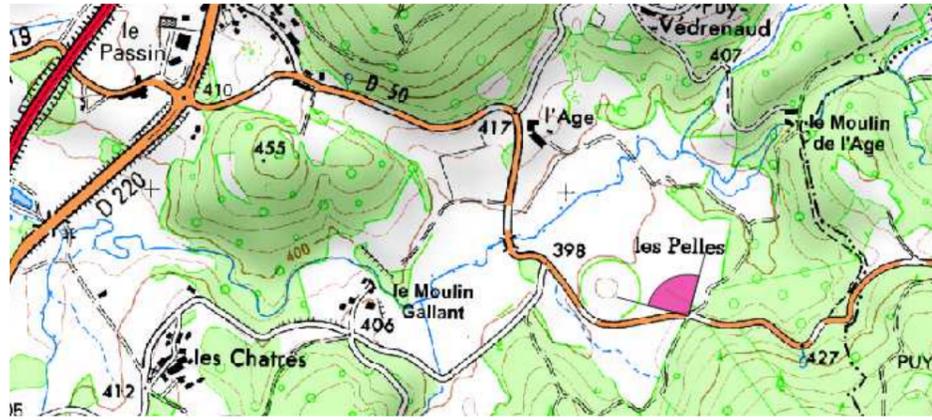
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible grâce à la présence de relief boisé entre le site et le projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : PATRIMOINE PROTÉGÉ ET TOURISME



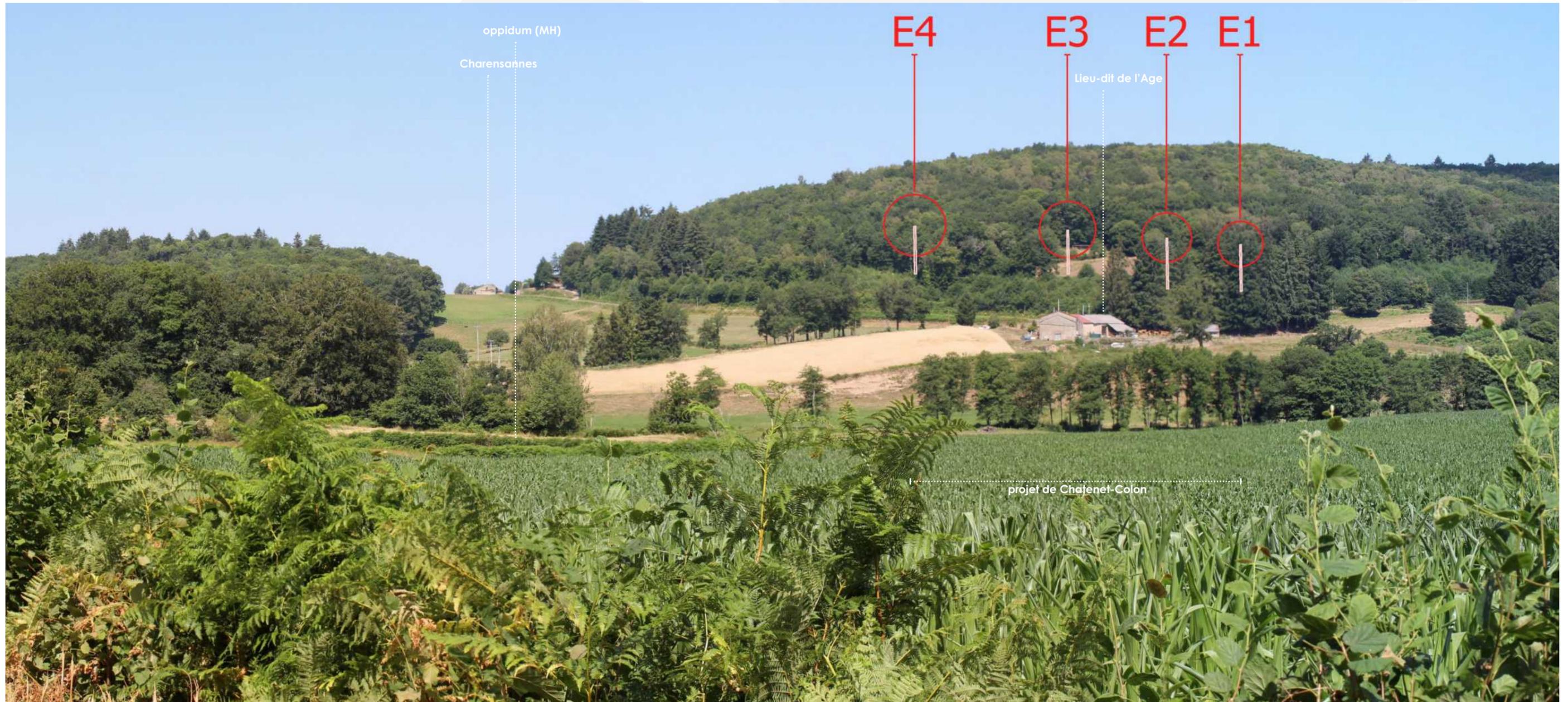


PM 20 - Oppidum (MH) de Razès le long de la D50 et du GRP des Monts d'Ambazac



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimet
20	Razès Est	Razès	N 46°2'14.7516" E 1°22'17.2452	417,3	94,7	3375	24/7/18 10h56	-65,374



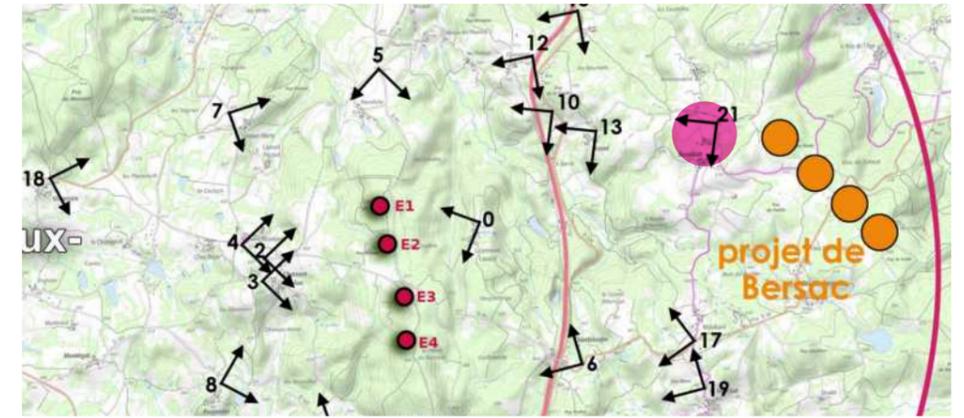


PM 21 - Beaubiat (hameau de Bersac-sur-Rivalier) : en entrée nord du hameau

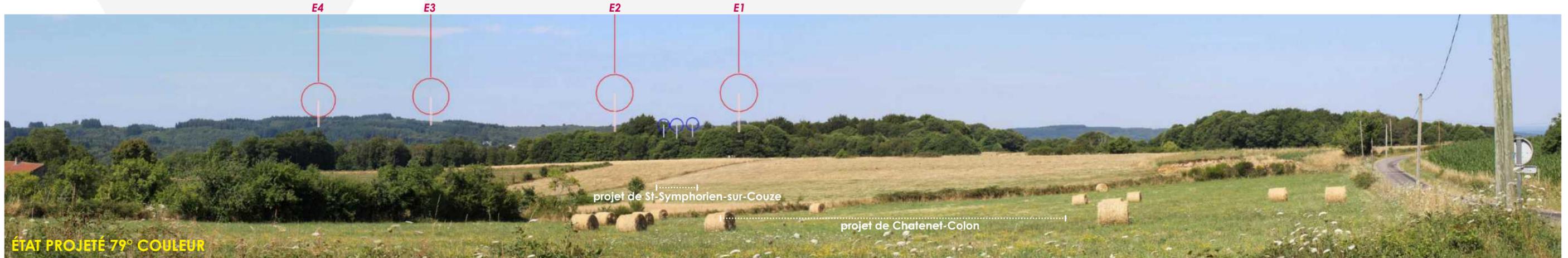
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau du Beaubiat se trouve à l'ouest de Bersac-sur-Rivalier. Il est parcouru par le GRP des Monts d'Ambazac qui offre des points de vue vers la zone de projet depuis ce secteur. Le point de vue est pris au nord du hameau, à l'écart du GRP.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Le cumul des ondulations boisées du relief et l'absence d'habitat visible sur le point de vue évitent tout risque de surplomb. Une légère covisibilité pourrait s'opérer avec le projet de St-Symphorien-sur-Couze émergeant en arrière-plan.

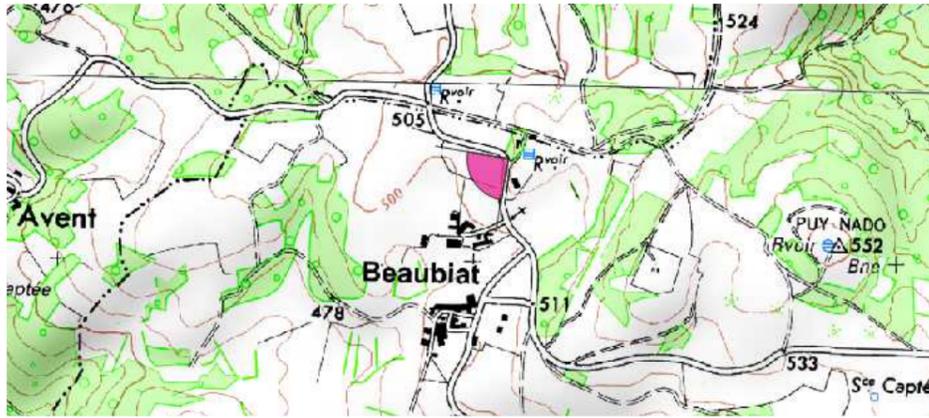
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance des éoliennes dans le panorama mais sans générer d'interaction défavorable avec des éléments d'intérêt. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE ET TOURISME



ÉTAT PROJETÉ 79° COULEUR



PM 21 - Beaubiat (hameau de Bersac-sur-Rivalier) : en entrée nord du hameau



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
21	Beaubiat Nord	Bersac-Sur-Rivalier	N 46°4'42.1212" E 1°22'51.1104	511,5	79	3521	24/7/18 10h21	-101,435



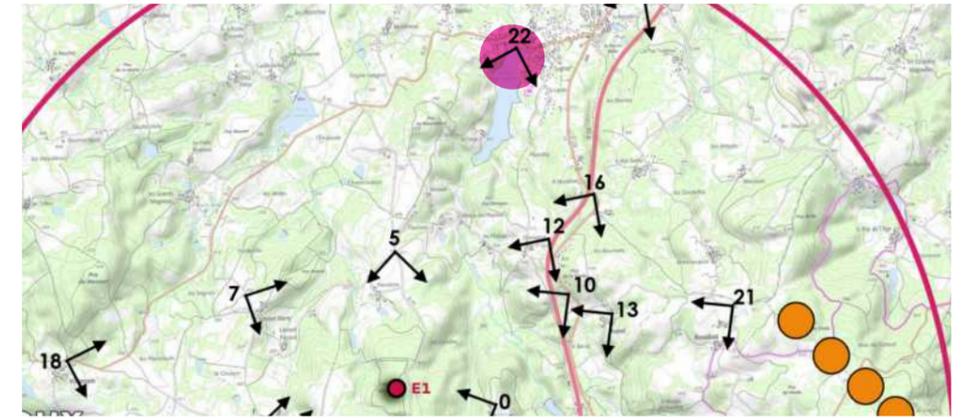


PM 22 - Etang de Sagnat au sud de Bessines-sur-Gartempe : dans l'axe de l'étang

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : L'étang de Sagnat marque les franges sud du pôle urbain de Bessines-sur-Gartempe. C'est un lieu de promenade et de loisirs pour les habitants. La perspective de l'étang est tournée vers la zone de projet.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. La distance du projet et la présence des reliefs boisés successifs évitent tout risque de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance des éoliennes dans la perspective de l'étang mais sans générer de surplomb. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE ET TOURISME



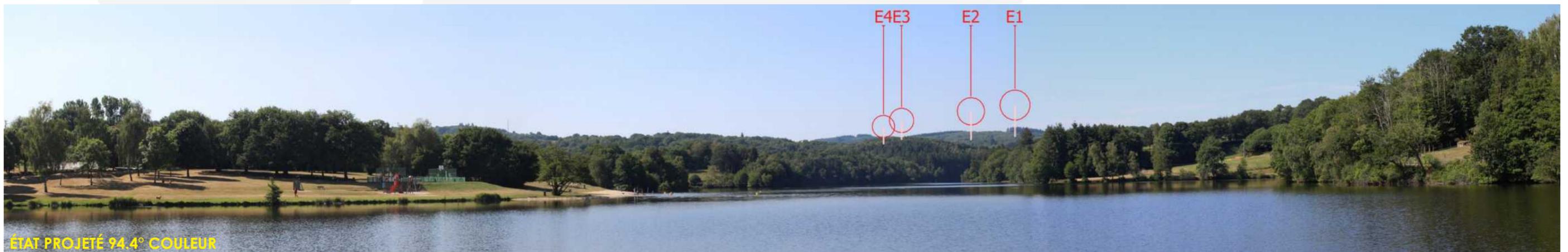
ÉTAT INITIAL 94.4°



ÉTAT PROJETÉ 94.4°

CADRAGE 50°

E4 E3 E2 E1
projet de Chatenet-Colon



ÉTAT PROJETÉ 94.4° COULEUR

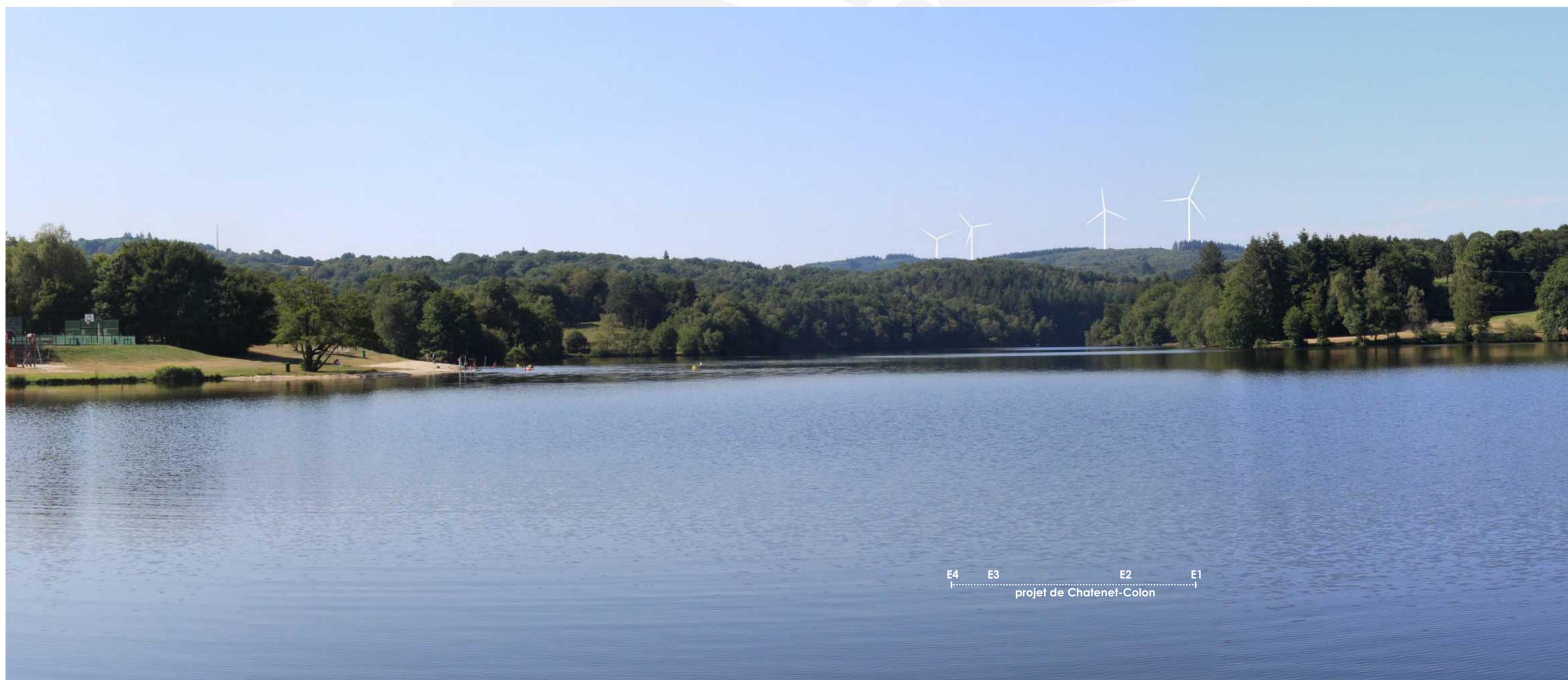


PM 22 - Etang de Sagnat au sud de Bessines-sur-Gartempe : dans l'axe de l'étang



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
22	Etang de Sagnat	Bessines-Sur-Gartempe	N 46°6'8.118" E 1°21'7.6536	333,2	94,4	3665	24/7/18 9h53	-175,158



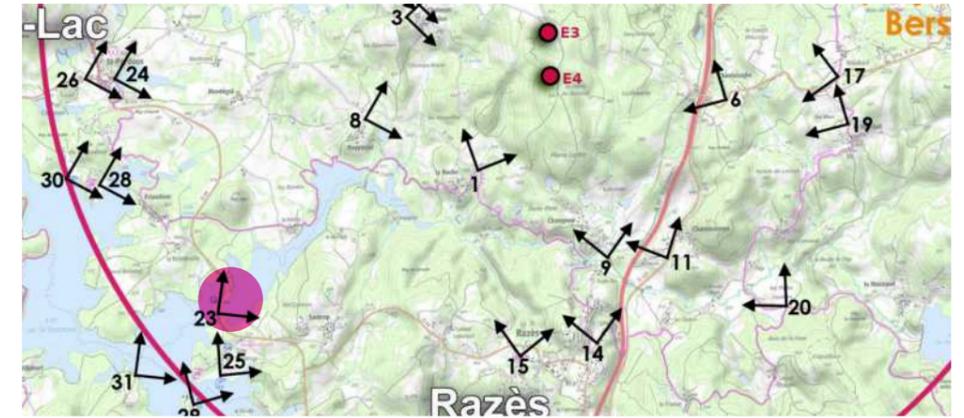


PM 23 - Site inscrit du lac de St-Pardoux : depuis le pont de la D44

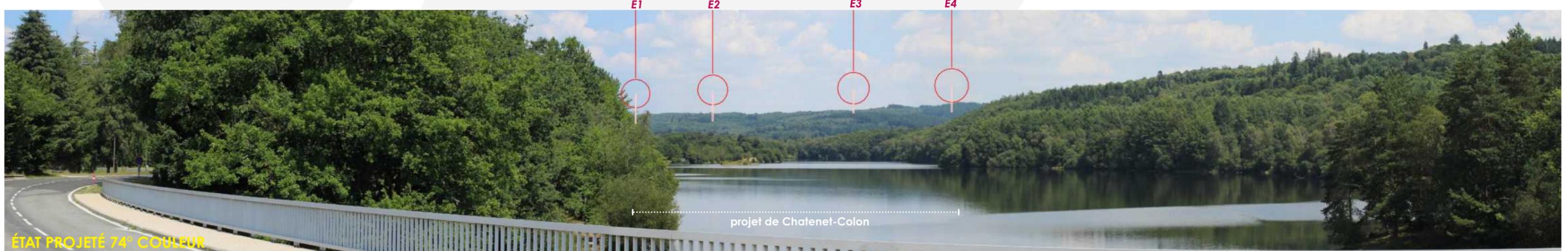
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce premier point de vue est pris depuis une des branches du lac qui est orientée directement vers le projet. Au sud de cette branche, l'unique route qui traverse le site, la D44 franchit le lac et offre un point de vue ponctuel sur la zone de projet.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance du projet dans la perspective du site inscrit et au regard du caractère ponctuelle de la vue. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE, PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME





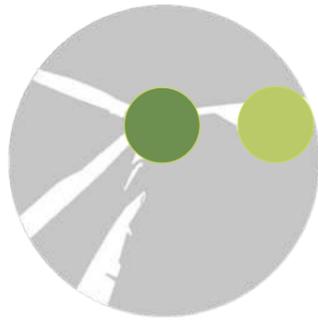
PM 23 - Site inscrit du lac de St-Pardoux : depuis le pont de la D44



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
23	Lac de Saint-Pardoux	Razès	N 46°2'12.1056" E 1°17'44.4984	371,5	74	4181	24/7/18 13h02	46,807



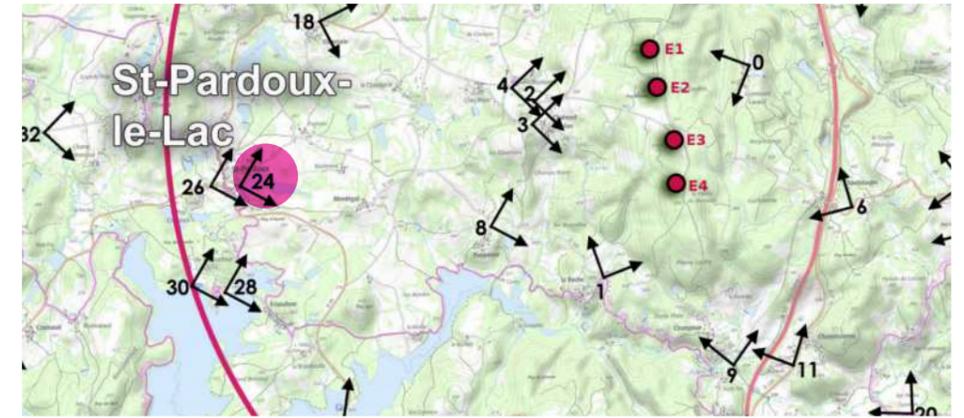


PM 24 - St-Pardoux-le-Lac : aux abords de la Mairie

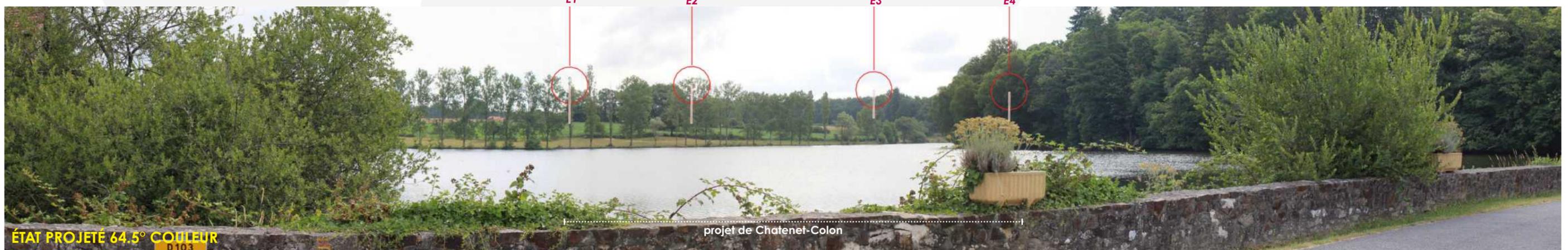
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le commune de St-Pardoux-le-Lac s'inscrit dans le périmètre du site inscrit du lac et se trouve à l'ouest du projet. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques et elle est parcourue par le GRP des Monts d'Ambazac. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce premier point de vue est pris aux abords de la mairie où le panorama s'ouvre sur un étang communal.

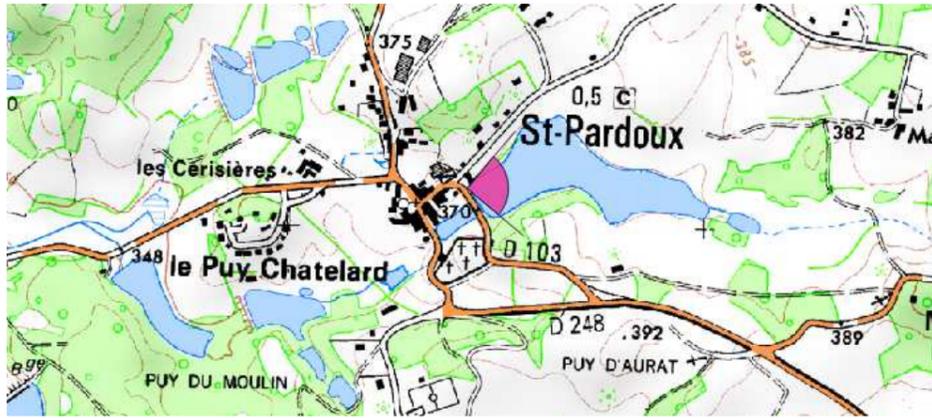
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge partiellement en arrière plan des arbres bordant l'étang. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard du niveau de perception de l'éolienne E3 dans ce panorama de sortie de bourg, à faible du fait d'une perception partielle du parc sans effet de surplomb. Pas de phénomène de densification.

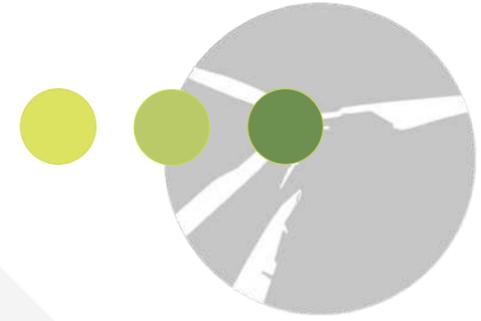


AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE ET TOURISME





PM 24 - St-Pardoux-le-Lac : aux abords de la Mairie



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
24	Saint-Pardoux - Mairie	Saint-Pardoux	N 46°03'29.19" E 1°16'55.86	371,4	64,5	4385	18/7/19 8h48	80,242



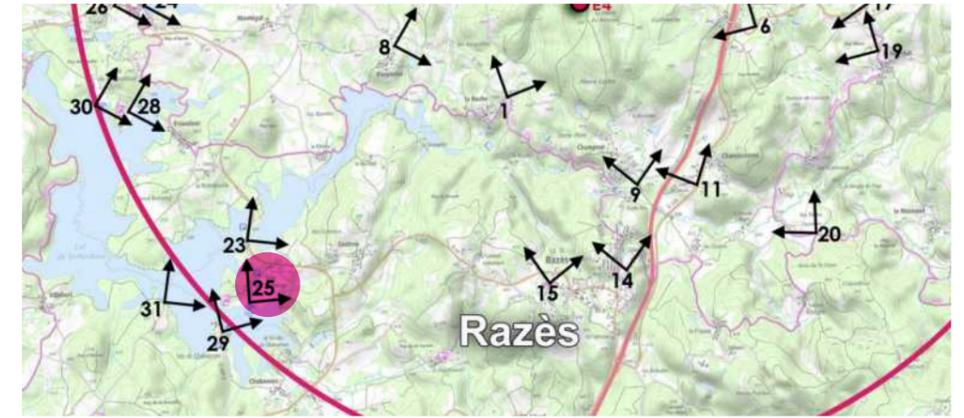


PM 25 - Plage de Santrop - Lac de St-Pardoux-le-Lac

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Il est constitué de plusieurs points d'accueil du public. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce deuxième point de vue est pris depuis un des sites d'accueil, la plage de Santrop.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est très partiellement visible avec le rotor de l'éolienne E3 qui apparaît entre les frondes boisées bordant le site. A noter que le lac se trouve dans le dos de l'observateur. Par conséquent, il n'y a pas de covisibilité directe avec le projet

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle du projet et de la couverture arborée très présente. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME



ÉTAT INITIAL 97.7°



ÉTAT PROJÉTÉ 97.7°

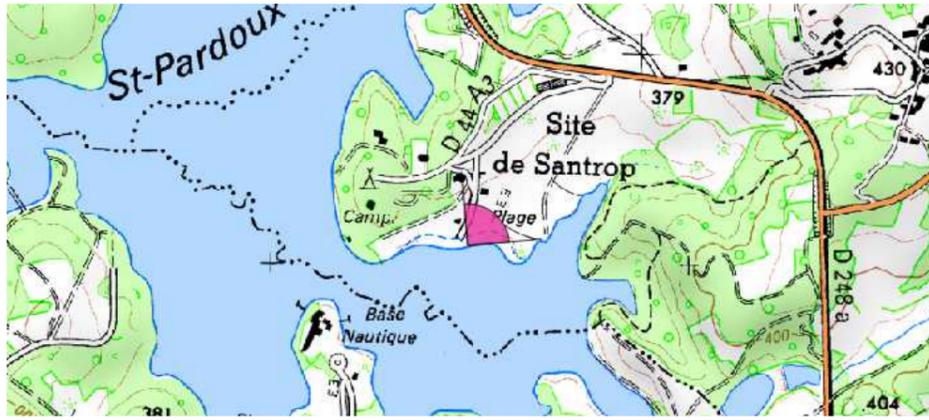
CADRAGE 50°

E3
projet de Chatenet-Colon



ÉTAT PROJÉTÉ 97.7° COULEUR

projet de Chatenet-Colon



PM 25 - Plage de Santrop - Lac de St-Pardoux-le-Lac



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV		Azimut
25	Plage de santrop	Razès	N 46°01'50.82" E 1°17'46.65	371,5	97,7	4559	10/9/18	16h29	49,574



E3

 projet de Chatenet-Colon

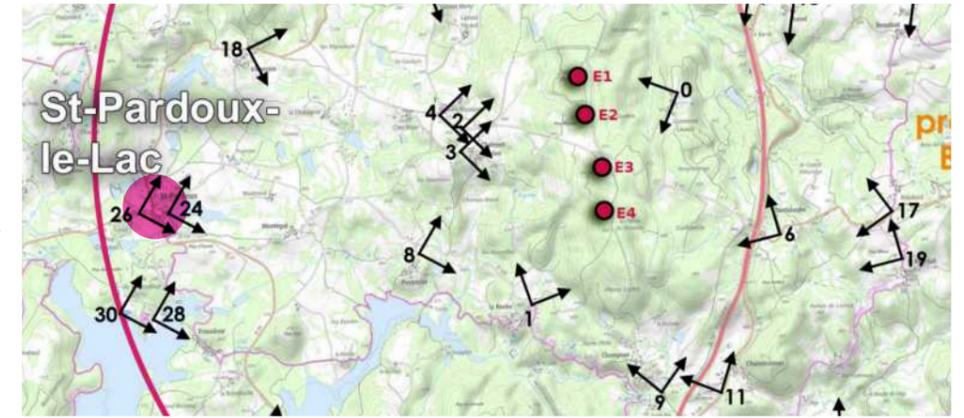


PM 26 - St-Pardoux-le-Lac : depuis la D44 à l'entrée ouest du bourg

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le commune de St-Pardoux-le-Lac s'inscrit dans le périmètre du site inscrit du lac et se trouve à l'ouest du projet. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques (l'église qui n'est pas visible de l'extérieur du bourg) et elle est parcourue par le GRP des Monts d'Ambazac. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce deuxième point de vue est pris à l'entrée ouest du bourg où il n'y pas de vue sur l'église protégée se trouvant dans le centre.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge au-dessus des frondes boisées et de la silhouette du bourg. Toutefois, les rapports d'échelle entre le bourg et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré du fait qu'il n'y ait pas d'effet de surplomb ni d'interaction avec le patrimoine communal. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE ET TOURISME



ÉTAT INITIAL 64.5°



ÉTAT PROJETÉ 64.5°

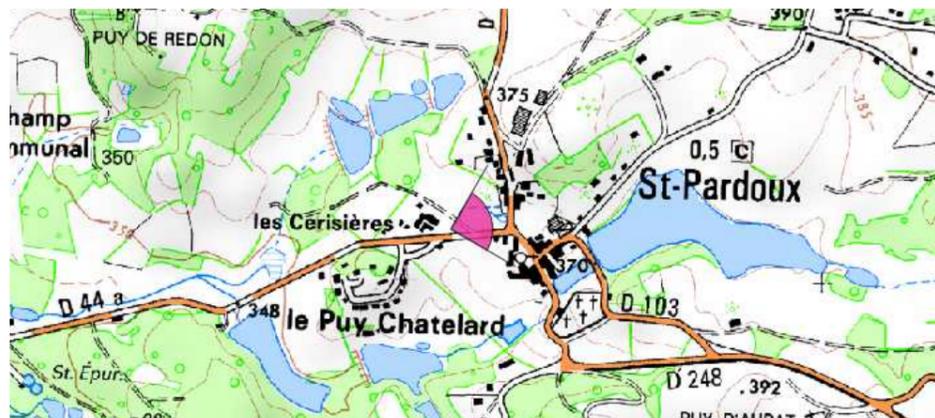
CADRAGE 50°

projet de Chatenet-Colon



ÉTAT PROJETÉ 64.5° COULEUR

projet de Chatenet-Colon



PM 26 - St-Pardoux-le-Lac : depuis la D44 à l'entrée ouest du bourg



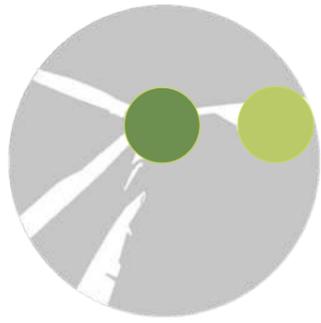
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV		Azimut
26	Saint-Pardoux	Saint-Pardoux	N 46°3'29.9484" E 1°16'41.592	371,5	64,5	4678	24/7/18	14h06	82,051



E1 E2 E3 E4

 projet de Chatenet-Colon

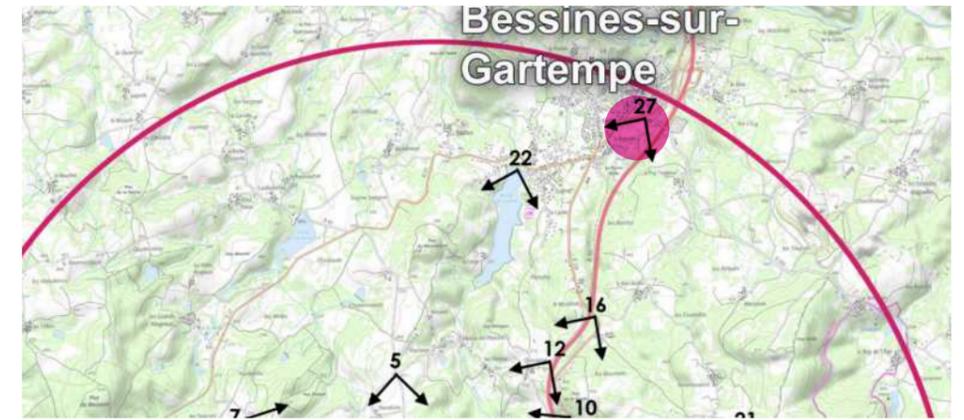


PM 27 - Bessines-sur-Gartempe : depuis le contournement sud (D220)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bessines-sur-Gartempe est un des deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Il est desservi par l'A20 et la D220, deux axes principaux du territoire se trouvant souvent orientés vers le projet. Le point de vue est pris depuis le contournement du pôle urbain par la D220 où quelques perspectives visuelles portent au-delà du paysage immédiat.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est partiellement visible (E1 seulement visible) entre les filtres arborés/bâtis bordant la D220. Il n'est pas constaté de surplomb sur les éléments présents au premier plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle du projet et du caractère ponctuel de la visibilité. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : HABITAT PROCHE, INFRASTRUCTURE MAJEURE ET TOURISME



ÉTAT INITIAL 64.5°

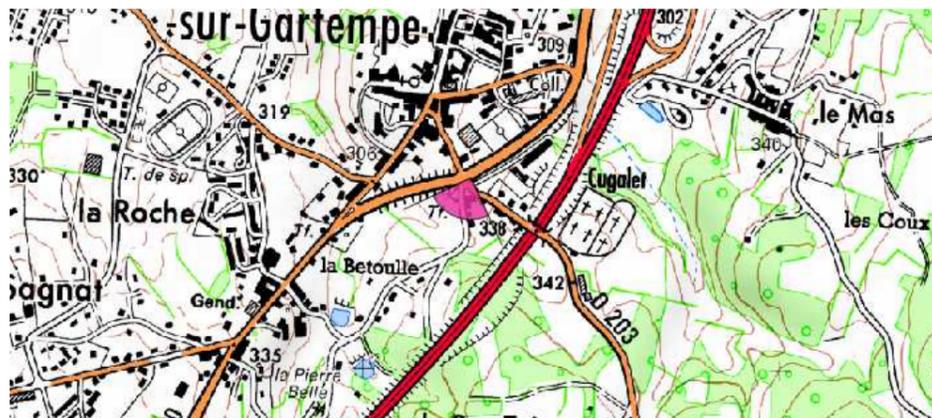


ÉTAT PROJETÉ 64.5°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 64.5° COULEUR



PM 27 - Bessines-sur-Gartempe : depuis le contournement sud (D220)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
27	Bessines-Sur-Gartempe	Bessines-Sur-Gartempe	N 46°06'25.73" E 1°22'10.90	326	64,5	4756	11/7/18 16h59	-129,803



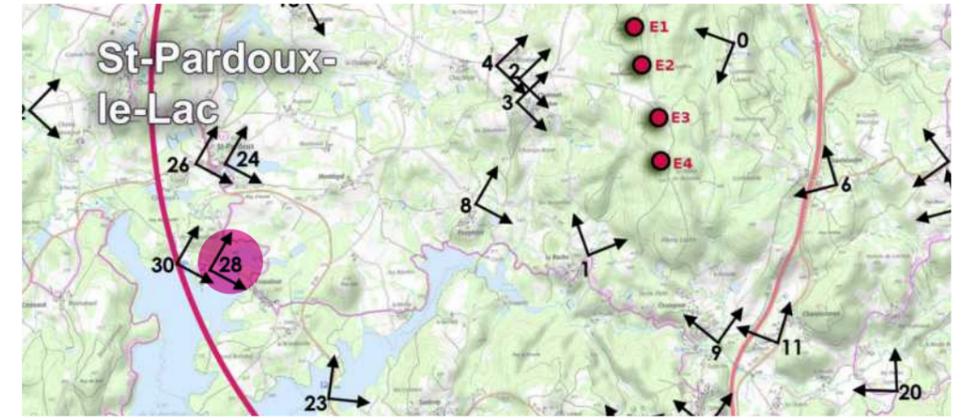


PM 28 - Fréaudour (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : depuis la base nautique

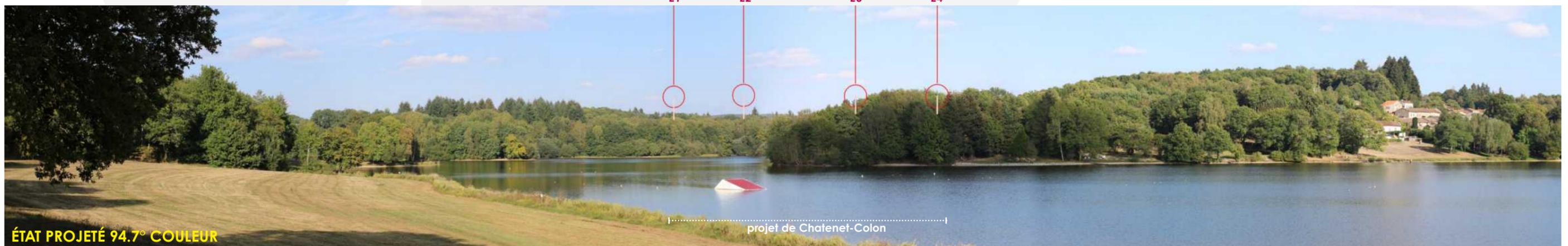
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Il est constitué de plusieurs points d'accueil du public. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce troisième point de vue est pris depuis un autre site d'accueil, la base nautique du site de Fréaudour.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge en partie de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Toutefois, les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance des éoliennes dans le panorama mais sans effet de surplomb les éléments au premier plan. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 28 - Fréaudour (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : depuis la base nautique



Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
28	Fréaudour	Saint-Pardoux	N 46°02'51.22" E 1°16'47.39	371,5	94,7	4793	19/9/18 16h08	66,099



E1 E2 E3 E4
 projet de Chatenet-Colon

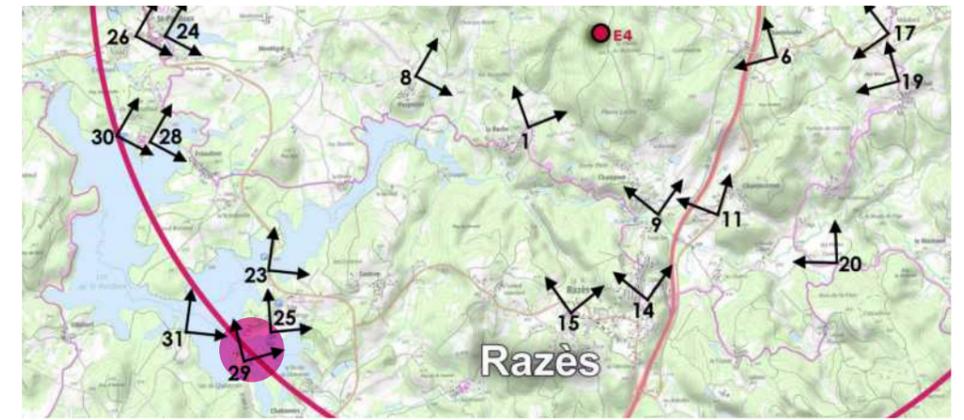


PM 29 - Chabannes (hameau de Compreignac) : depuis la base nautique

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Il est constitué de plusieurs points d'accueil du public. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce quatrième point de vue est pris depuis un autre site d'accueil, la base nautique du hameau de Chabannes (Compreignac) depuis laquelle on peut voir la plage de Santrop.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge en partie très partiellement (E2 visible) de la ligne de crête entre les frondes boisées bordant le site. Toutefois, les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle du projet. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE THÉMATIQUES : PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME





PM 29 - Chabannes (hameau de Compreignac) : depuis la base nautique



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
29	Chabanes	Compreignac	N 46°1'42.0384" E 1°17'35.5632	371,5	77,6	4918	24/7/18 13h17	32,921



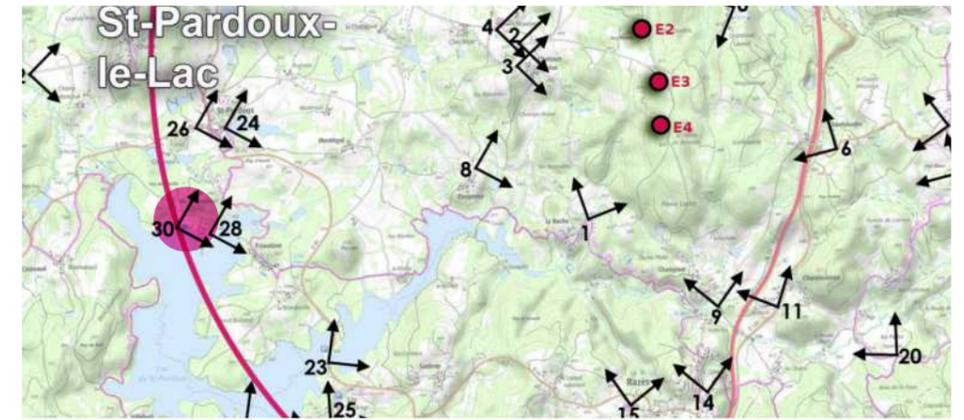


PM 30 - Plage de Fréaudour (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : à l'est du camping

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Il est constitué de plusieurs points d'accueil du public. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce cinquième point de vue est pris depuis un autre site d'accueil, la plage du Fréaudour, aux abords du camping et en arrière de la base nautique.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible grâce à la présence de reliefs boisés dans les interstices des excroissances du lac.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME

ÉTAT INITIAL ET PROJETÉ 94.7°

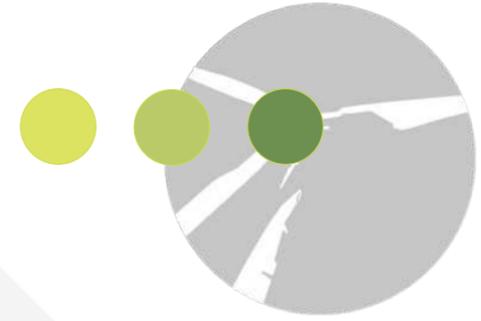


ÉTAT PROJETÉ 94.7° COULEUR





PM 30 - Plage de Fréaudour (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : à l'est du camping

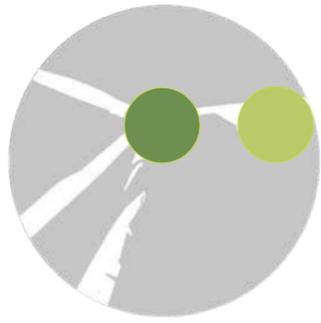


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
33	Usine Samofer	Bessines-Sur-Gartempe	N 46°7'45.5448" E 1°22'21.6444	324,2	67	6300	24/7/18 9h42	-149,184



projet de Chatenet-Colon

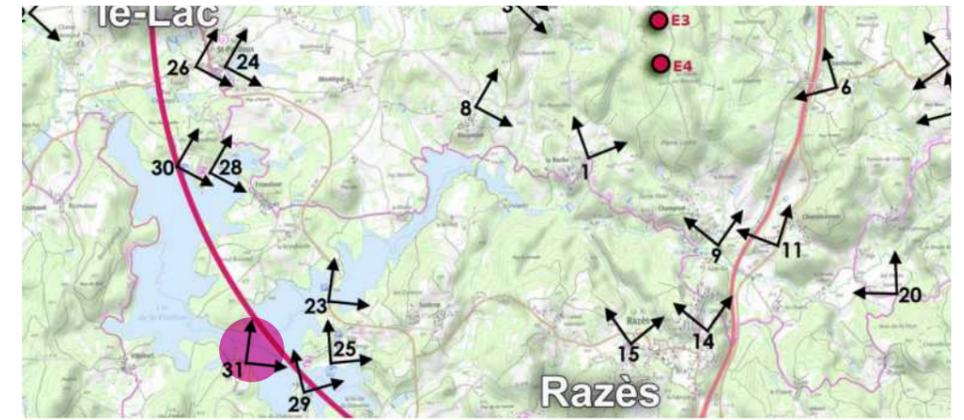


PM 31 - Villebert (hameau de Compreignac) : depuis une route donnant sur le lac

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac est l'élément de patrimoine naturel et touristique le plus important du périmètre d'étude. Il est constitué de plusieurs points d'accueil du public. Plusieurs points de vue ont été pris depuis les abords du lac. Ce sixième point de vue est pris depuis une route entre les hameaux de Chabannes et Villebert. Cette route débouche sur un réseau de chemins permettant de faire en partie le tour du lac.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes montrent un léger effet de surplomb des éoliennes E1 et E2.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance du projet dans la perspective du site inscrit et du caractère local de la route. Pas de phénomène de densification.



AIRE RAPPROCHÉE
THÉMATIQUES : PAYSAGE D'INTÉRÊT ET TOURISME



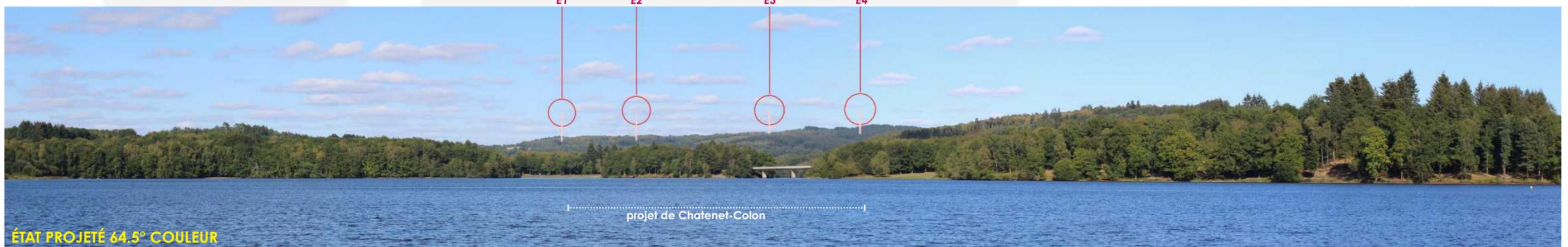
ÉTAT INITIAL 64.5°



ÉTAT PROJETÉ 64.5°

CADRAGE 50°

E1 E2 E3 E4
|-----|
projet de Chatenet-Colon



ÉTAT PROJETÉ 64.5° COULEUR

|-----|
projet de Chatenet-Colon



PM 31 - Villebert (hameau de Compreignac) : depuis une route donnant sur le lac



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
34	D711 Chateauponsac Est	Châteauponsac	N 46°8'6.0684" E 1°19'21.4392	301,5	79	7187	24/7/18 15h19	164,193



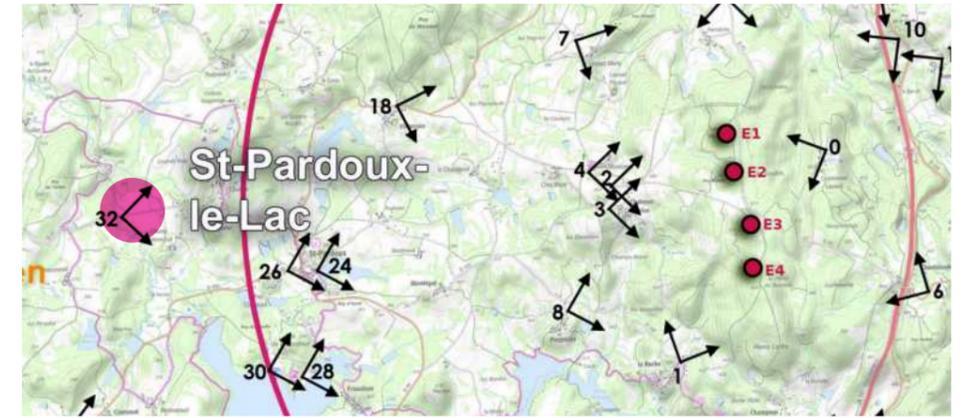


PM 32 - Chasseneuil (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : depuis la D27 à proximité du GRP des Monts d'Ambazac

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Chasseneuil se trouve à l'ouest de St-Pardoux-le-Lac. Il se trouve sur l'itinéraire du GRP des Monts d'Ambazac qui contourne une partie du Lac de St-Pardoux. Sur ce secteur les paysages se montrent plus ouverts et moins chahutés.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (cumul distance + relief + filtre arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : DESSERTE LOCALE ET TOURISME

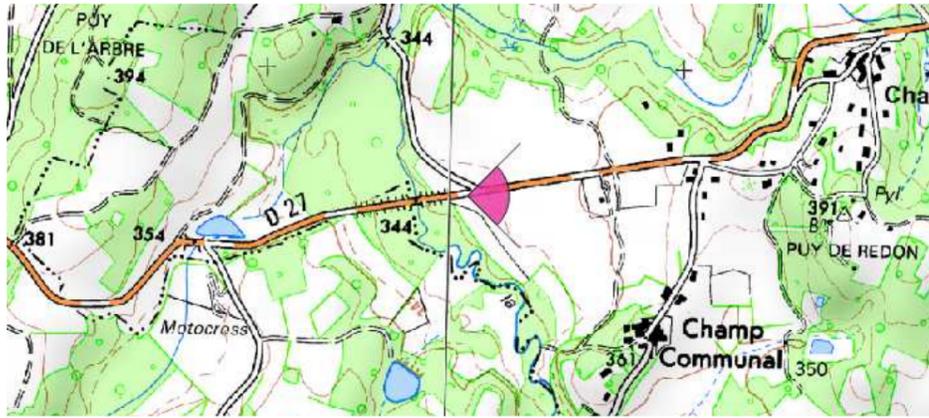


ÉTAT INITIAL ET PROJETÉ 79°



ÉTAT PROJETÉ 79° COULEUR

CADRAGE 50°



PM 32 - Chasseneuil (hameau de St-Pardoux-le-Lac) : depuis la D27 à proximité du GRP des Monts d'Ambazac



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
35	Crumaud Ouest	Saint-Symphorien sur Couze	N 46°02'35.55" E 1°14'52.84	375,6	94,7	7296	14/11/18 11h14	65,066





PM 33 - Bessines-sur-Gartempe nord : depuis la D220 au niveau de l'Usine Somafer

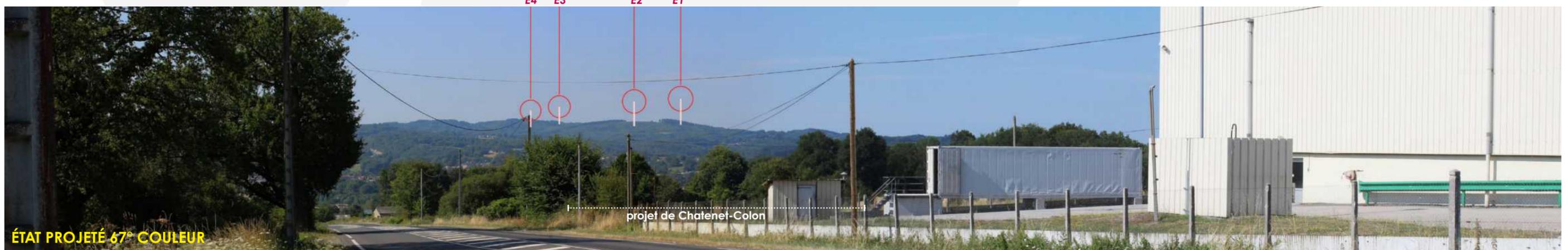
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bessines-sur-Gartempe est un des deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Il est desservi par l'A20 et la D220, deux axes principaux du territoire se trouvant souvent orientés vers le projet. Ce point de vue est pris au nord de la ville, au niveau de sa zone économique qui est traversée par la D220.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance des éoliennes dans le panorama mais sans interactions avec du patrimoine (paysage économique au premier plan). Pas de phénomène de densification.



**AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUE : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE**





PM 33 - Bessines-sur-Gartempe nord : depuis la D220 au niveau de l'Usine Somafer



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
36	Bessines Nord	Bessines-Sur-Gartempe	N 46°7'56.7552" E 1°22'53.5512	351,5	64,2	7656	24/7/18 9h34	-158,77





PM 34 - Depuis la D711 entre Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe sont les deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il compte tous deux des édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Ils sont reliés par la D711, un axe principal offrant de larges panoramas sur les paysages au sud du périmètre d'étude et donc vers la zone de projet. Le point de vue est pris à mi-chemin entre les deux pôles urbains.

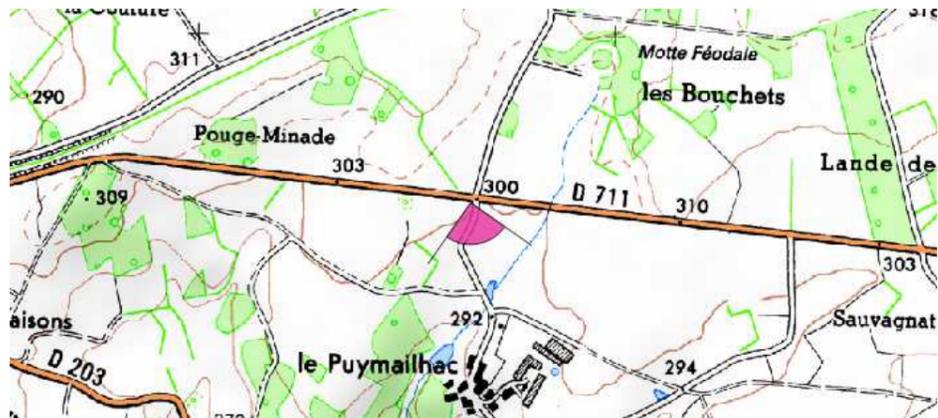
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb. Des covisibilités potentielles pourraient s'opérer avec le projet de Bersac-sur-Rivalier qui montre les mêmes caractéristiques d'implantation que le projet de Chatenet-Colon (configuration linéaire en ligne de crête).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de la prégnance des éoliennes atténuée par la distance du projet. Pas de phénomène de densification (respiration paysagère suffisante).



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE MAJEUR ET BELVÉDÈRE NATUREL





PM 34 - Depuis la D711 entre Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV		Azimut
34	D711 Chateauponsac Est	Châteauponsac	N 46°8'6.0684" E 1°19'21.4392	301,5	79	7187	24/7/18	15h19	164,193



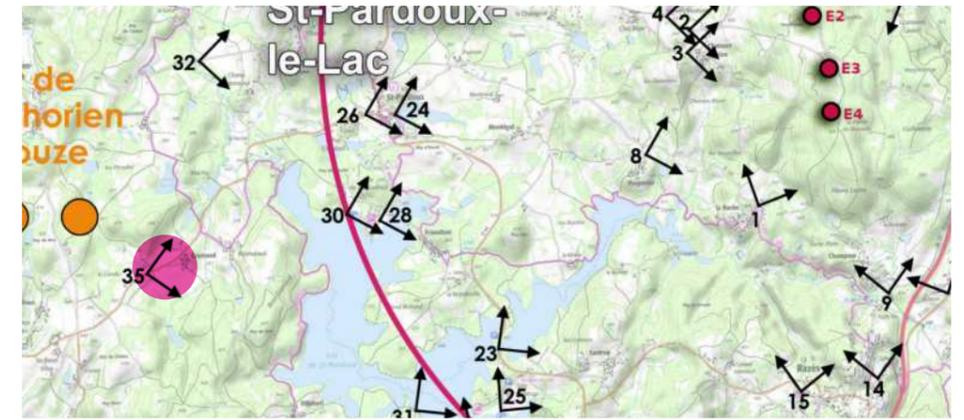


PM 35 - Crumaud (hameau de St-Symphorien-sur-Couze) : depuis la D44 à l'ouest du hameau

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Crumaud se trouve au sud de St-Symphorien-sur-Couze et en limite ouest du périmètre de protection du site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac. Les paysages jouent entre ouvertures et fermetures avec quelques dégagements visuels sur des reliefs lointains. Le point de vue est pris depuis la D44a en amont du hameau.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne de crête sur laquelle il est implanté. Les rapports d'échelle entre le relief et les éoliennes ne montrent pas d'effet de surplomb. Il n'est pas noté de covisibilités potentielles notables avec le projet de Bersac (bout d'une pale visible).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle du projet. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE ET PAYSAGE D'INTÉRÊT



ÉTAT INITIAL 94.7°

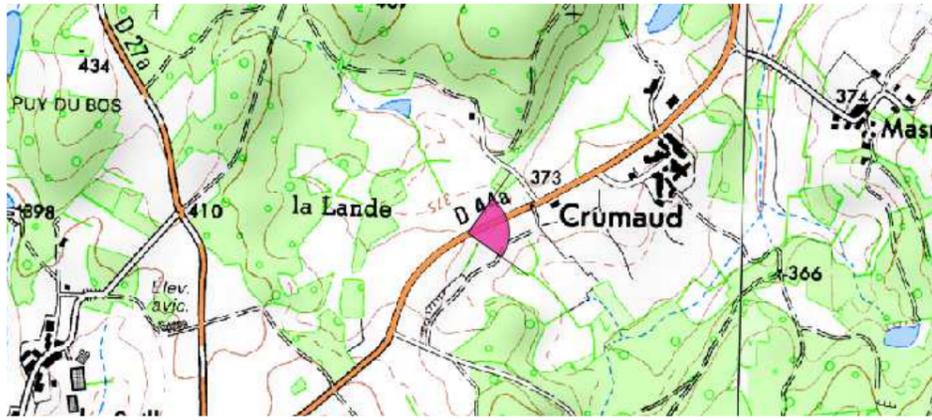


ÉTAT PROJETÉ 94.7°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 94.7° COULEUR



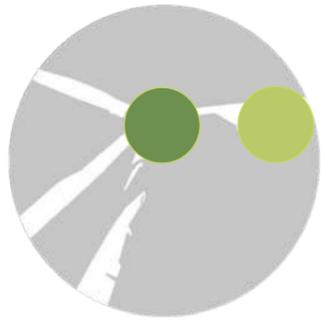
PM 35 - Crumaud (hameau de St-Symphorien-sur-Couze) : depuis la D44 à l'ouest du hameau



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
35	Crumaud Ouest	Saint-Symphorien sur Couze	N 46°02'35.55" E 1°14'52.84	375,6	94,7	7296	14/11/18 11h14	65,066



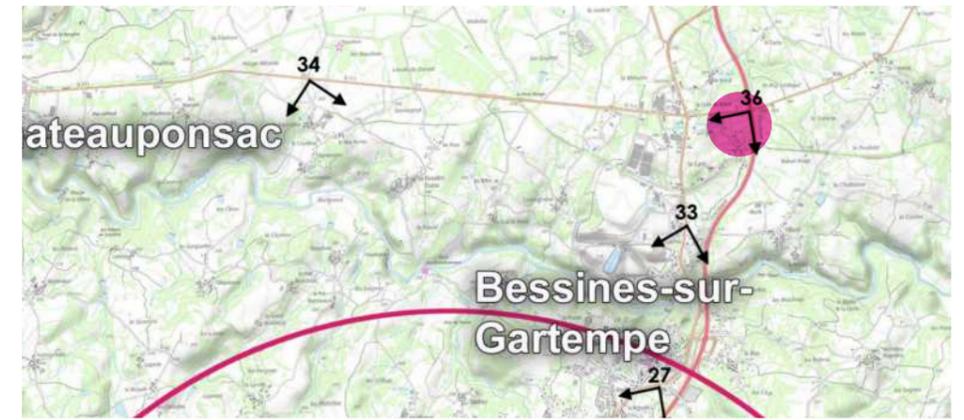


PM 36 - Bessines-sur-Gartempe nord : depuis le pont de la D1/D711 franchissant l'A20

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le point de vue se trouve à la croisée de deux axes principaux du périmètre d'étude, l'A20 et la D711 se poursuivant avec la D1. Plusieurs points ont été pris aux abords où en franchissement de l'A20 afin d'analyser les niveaux de perception de cet axe majeur très emprunté.

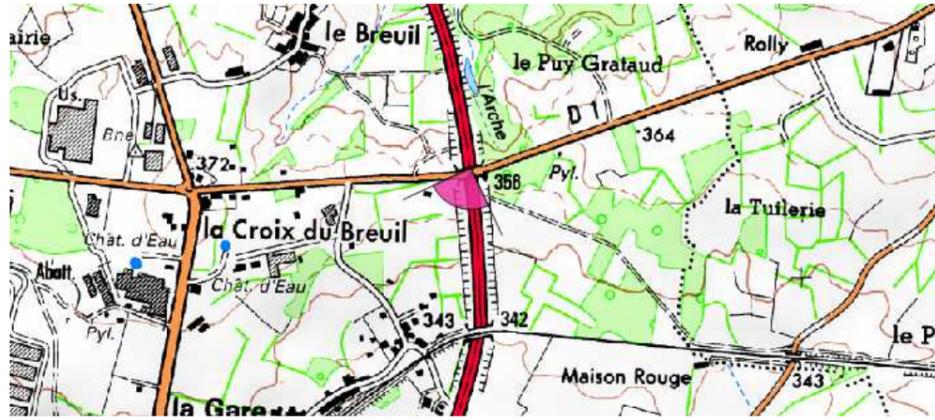
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Depuis ce point de vue, le projet est masqué par les massifs arborés bordant l'autoroute et l'échangeur.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURES SECONDAIRES ET MAJEURES



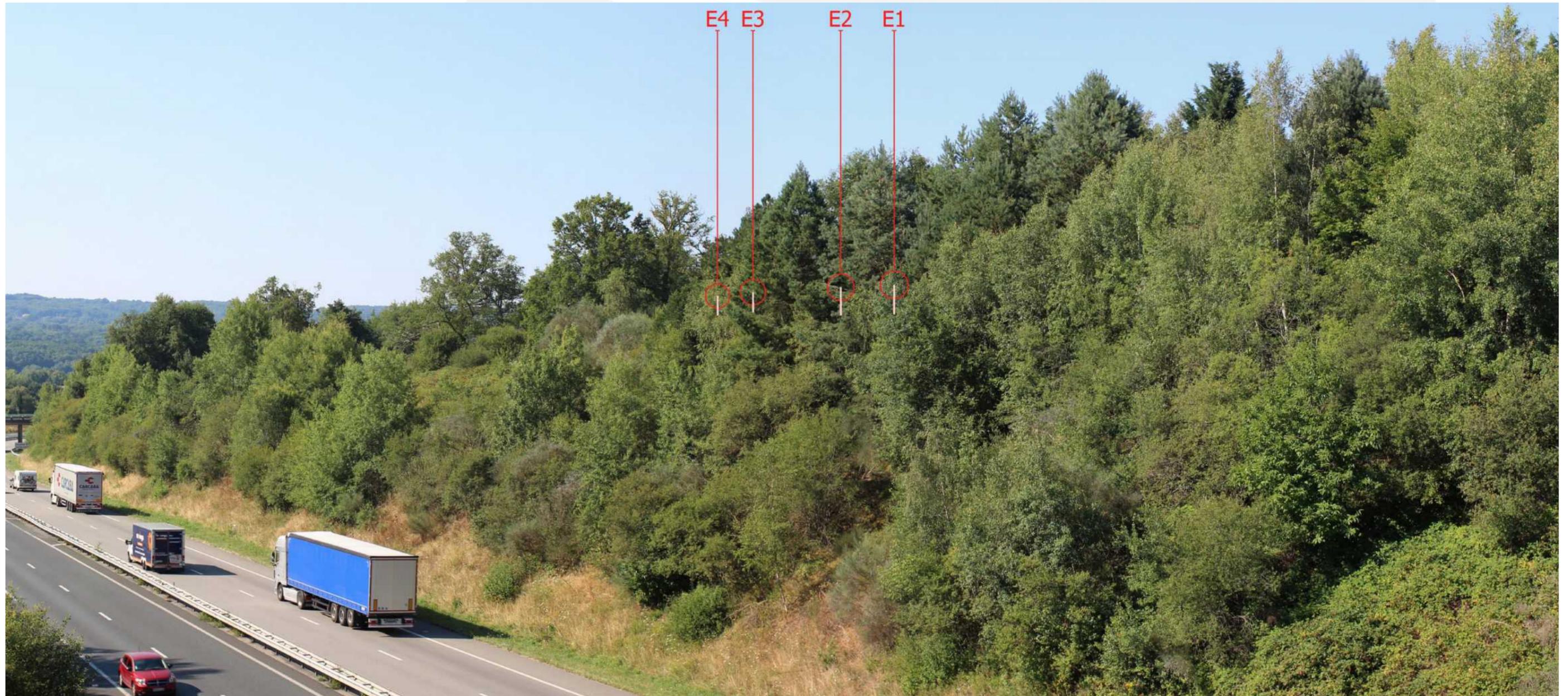


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 36 - Bessines-sur-Gartempe nord : depuis le pont de la D1 franchissant l'A20



Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
36	Bessines Nord	Bessines-Sur-Gartempe	N 46°7'56.7552" E 1°22'53.5512	351,5	64,2	7656	24/7/18 9h34	-158,77



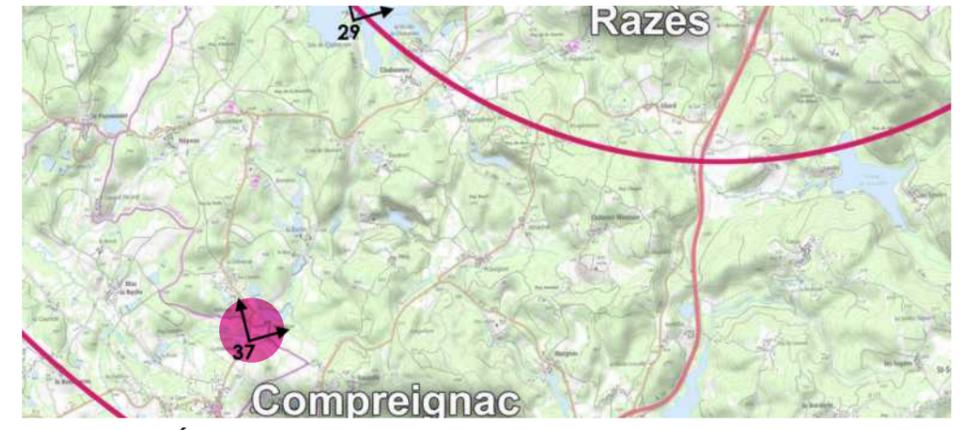


PM 37 - Compreignac nord : depuis la D60 au sud de la rivière du Vincou

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le point de vue se trouve au sud de Compreignac, petite ville au sud du périmètre d'étude qui compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques et qui est parcourue par le GRP des Monts d'Ambazac .

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Depuis ce point de vue, le projet est très peu visible. Un bout de pale visible ponctuellement (éolienne E4).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible voire nul au regard de la vision en intermittence de l'éolienne E4. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE ET TOURISME



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

CADRAGE 50°

E4
projet de Chatenet-Colon



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

E1 E2 E3 E4
projet de Chatenet-Colon



PM 37 - Compreignac nord : depuis la D60 au sud de la rivière du Vincou



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
37	Compreignac Nord	Compreignac	N 45°59'55.1436" E 1°16'42.0348	351,5	105	8175	24/7/18 13h44	53,51



E4
projet de Chatenet-Colon

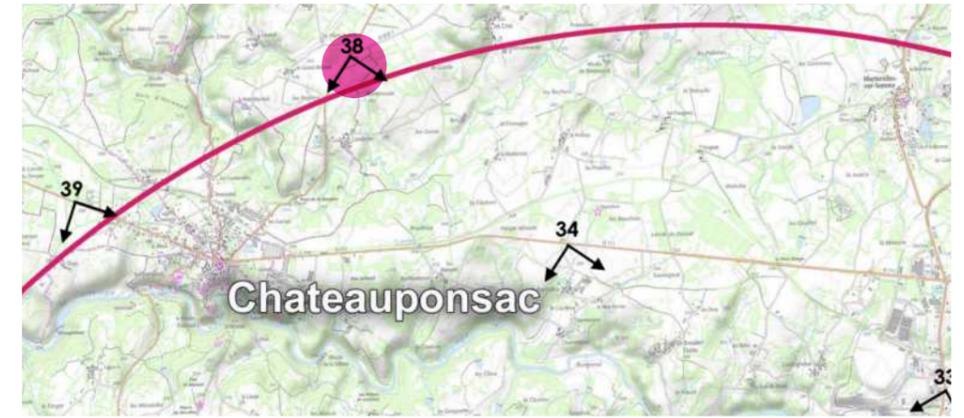


PM 38 - Châteauponsac nord-est : depuis la D44

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteauponsac est un des deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il est implanté le long de la vallée de la Gartempe qu'il domine. La ville est traversée par la D711, axe majeur et la D44, axe secondaire. La commune compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été réalisés sur le secteur. Ce premier point de vue est pris au nord-est de la ville depuis la D44.

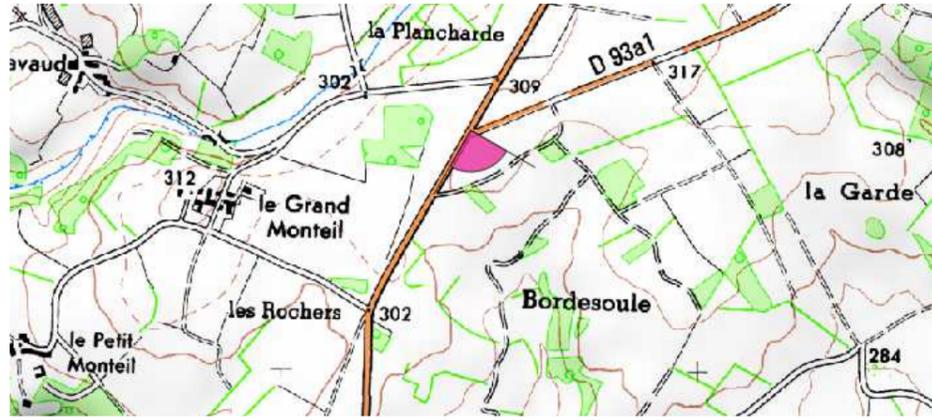
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Depuis ce point de vue, le projet est peu visible. Une éolienne apparaît entre les structures arborées marquant le premier plan du panorama. De faibles covisibilités pourraient s'opérer si on tient compte du projet de Bersac qui montre les mêmes caractéristiques d'implantation que le projet de Chatenet-Colon (configuration linéaire en ligne de crête).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle du projet et de sa distance au point de vue. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUE : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE





PM 38 - Châteauponsac nord-est : depuis la D44



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
38	Chateauponsac Nord-Est	Châteauponsac	N 46°9'9.0072" E 1°17'37.8528"	311,5	94,7	9635	24/7/18 7h52	175,911



projet de Bersac

E4
projet de Chatenet-Colon

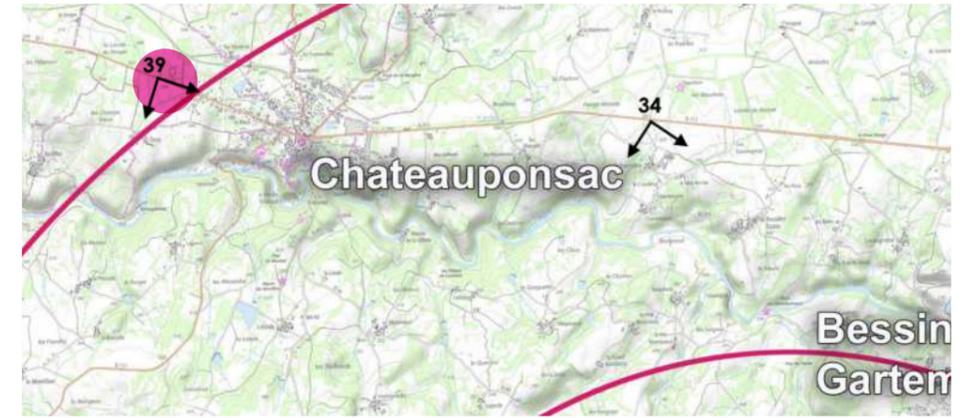


PM 39 - Châteauponsac ouest : depuis la D1/D711 au niveau de l'entrée de ville

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteauponsac est un des deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il est implanté le long de la vallée de la Gartempe qu'il domine. La ville est traversée par la D711, axe majeur et la D44, axe secondaire. La commune compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été réalisés sur le secteur. Ce deuxième point de vue est pris au nord de la ville depuis la D1 qui se trouve dans la continuité de la D711.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible si on tient compte des filtres arborés présents au premier plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul depuis ce point de vue si la structure arborée existante est maintenue à terme. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUE : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE



ÉTAT INITIAL ET PROJETÉ 94.7°



ÉTAT PROJETÉ 94.7° COULEUR

CADRAGE 50°

projet de Châtenet-Colon

projet de St-Symphorien-sur-Couze



PM 39 - Châteauponsac ouest : depuis la D1 au niveau de l'entrée de ville



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
39	D1 Chateauponsac Ouest	Châteauponsac	N 46°08'19.78" E 1°15'27.73	291,5	94,7	9679	14/11/18 11h39	164,817



projet de Chatenet-Colon



PM 40 - Folles nord : depuis la D28 au niveau du cimetière

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Folles, est un bourg situé au nord-est du périmètre d'étude. Les paysages d'interface entre ce bourg et la zone de projet montre des ouvertures et des dégagements pouvant porter jusqu'à des reliefs lointains. La commune compte aussi un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le point de vue est pris à l'écart de l'habitat aux abords du cimetière d'où l'église classée est visible.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (présence de filtres bâtis et boisés).

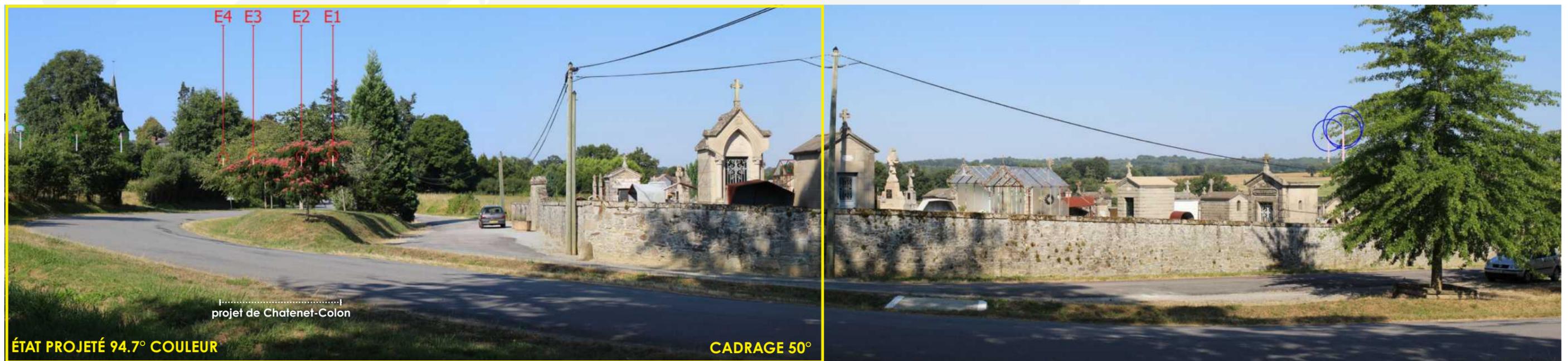
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



**AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUE : PATRIMOINE PROTÉGÉ**

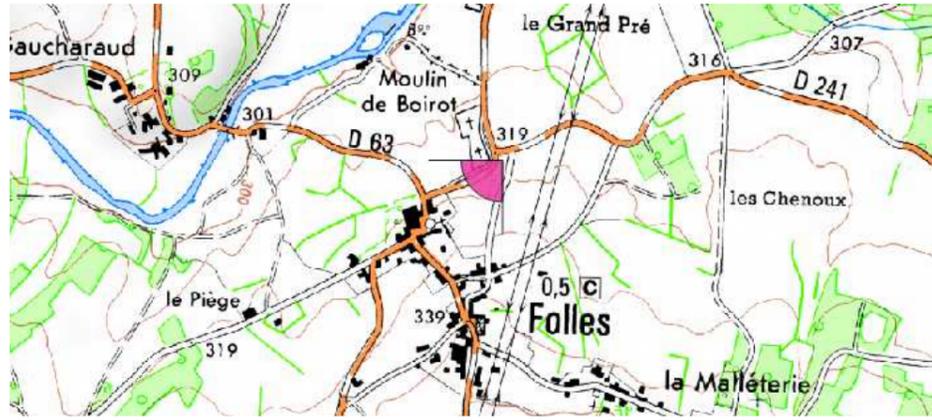


ÉTAT INITIAL ET PROJETÉ 94.7°

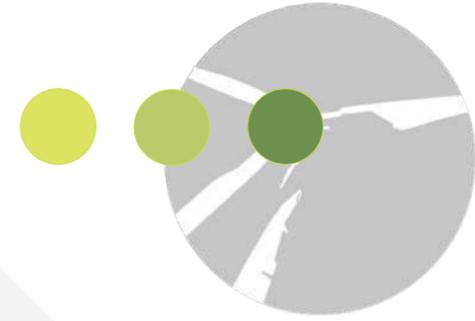


ÉTAT PROJETÉ 94.7° COULEUR

CADRAGE 50°

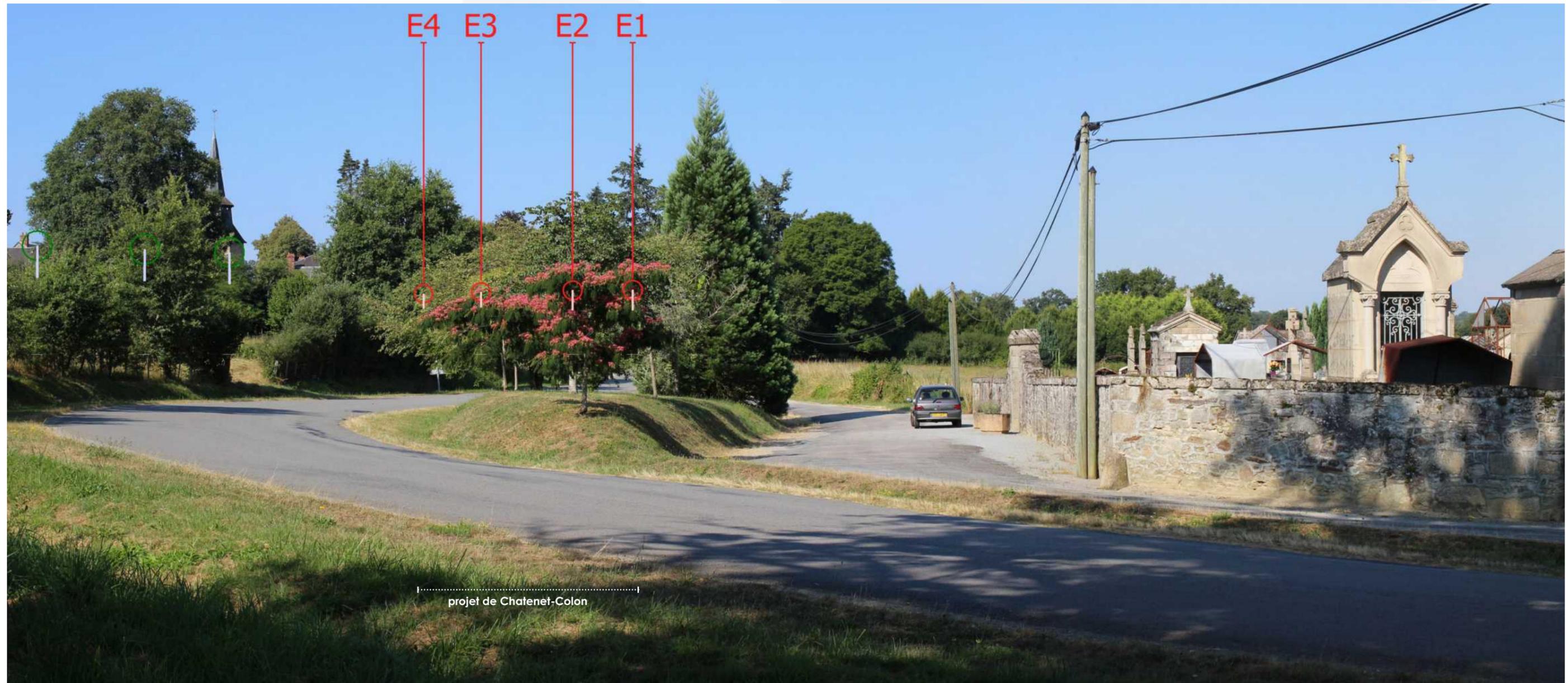


PM 40 - Folles nord : depuis la D28 au niveau du cimetière



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
40	Folles Nord	Folles	N 46°7'4.4328" E 1°27'42.3504"	320,1	94,7	10983	24/7/18 9h11	-90,958



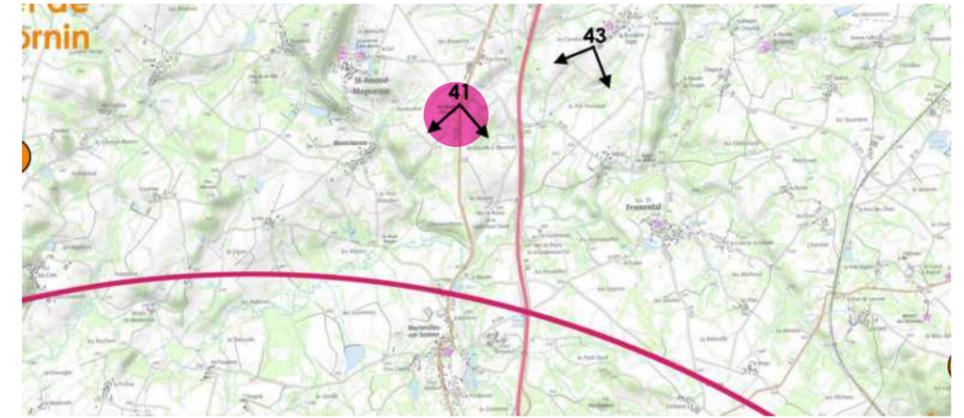


PM 41 - St-Amand-Magnazeix est : au croisement de la D220 et de la D63

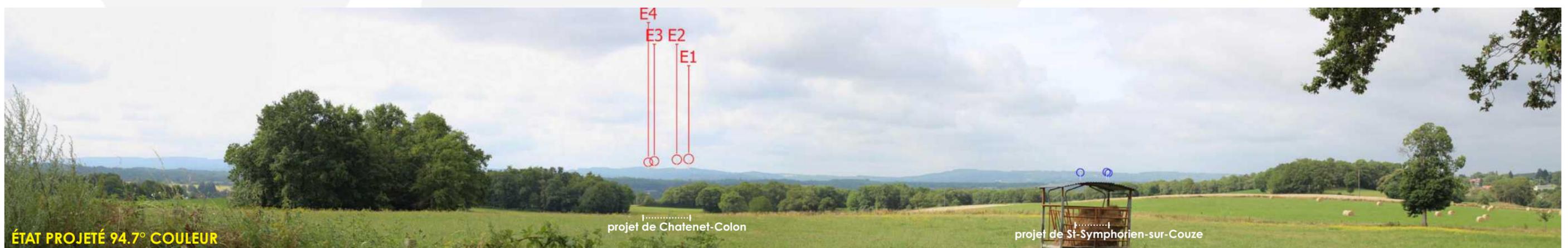
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : St-Amand-Magnazeix se trouve au nord du périmètre d'étude. Il se trouve à proximité de la D220, axe principal du territoire parallèle à l'A20 et majoritairement orienté vers la zone de projet. Un axe qui offre des séquences visuelles larges et lointaines.

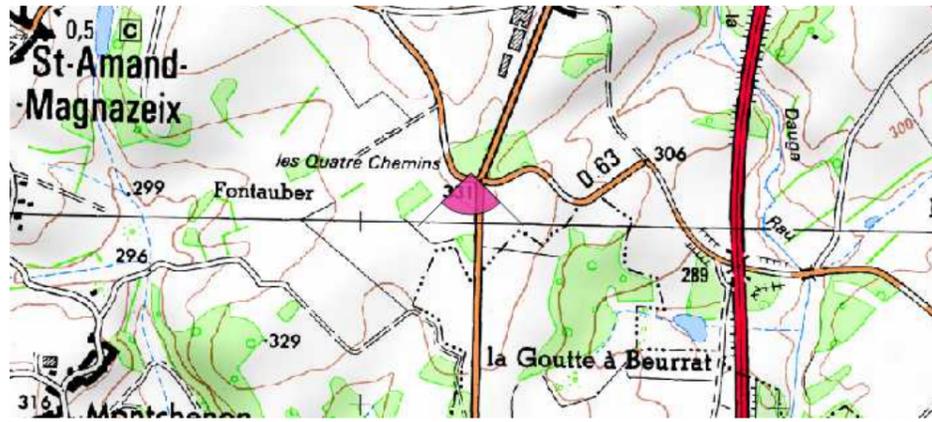
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. Il n'est pas noté d'interaction notable avec le projet de St-Symphorien-sur-Couze (un bout de pale visible).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue. Toutefois, une prégnance des éoliennes est constatée dans le panorama au regard de leur position en situation dominante sur le relief. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURES SECONDAIRES ET MAJEURES ET TOURISME





PM 41 - St-Amand-Magnazeix est : au croisement de la D220 et de la D63



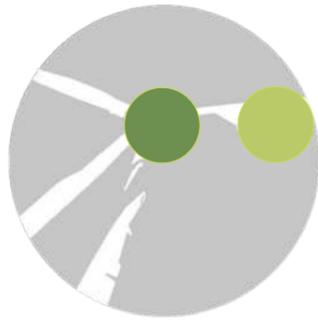
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
41	Saint-Amand-Magnazeix Est	Saint-Amand-Magnazeix	N 46°10'15.7764" E 1°22'7.0356	331,5	94,7	11379	24/7/18 9h20	-161,911



E4/E3 E2/E1
projet de Chatenet-Colon

projet de St-Symphorien-sur-Couze

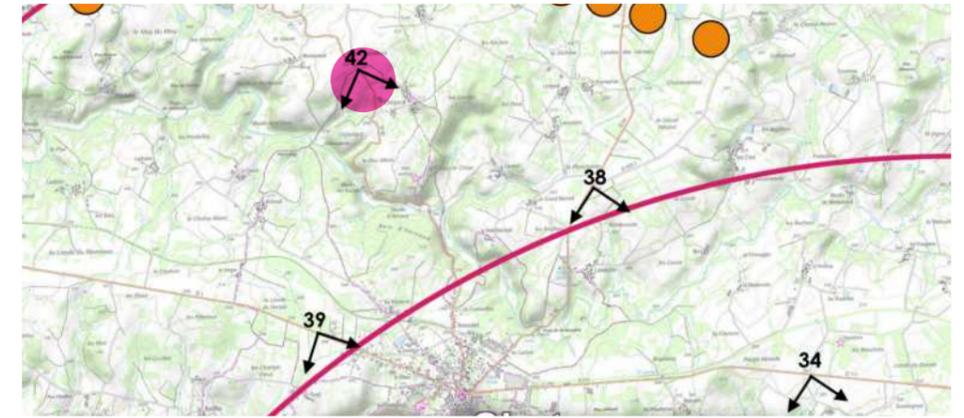


PM 42 - Châteauponsac nord-ouest : depuis la D45

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteauponsac est un des deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. Il est implanté le long de la vallée de la Gartempe qu'il domine. La ville est traversée par la D711, axe majeur et la D44, axe secondaire. La commune compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été réalisés sur le secteur. Ce troisième point de vue est pris au nord-ouest de la ville depuis la D45 qui se trouve sur une des marches du Boischaud.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. Des covisibilités directes pourraient s'opérer avec le du projet de Bersac qui montre les mêmes caractéristiques d'implantation que le projet de Chatenet-Colon (configuration linéaire en ligne de crête), et avec le projet de St-Symphorien-sur-Couze à l'ouest.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet et du projet de Bersac présent dans le même angle visuel. Pas de phénomène de densification (respiration paysagère lisible entre les projets) .



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE ET PATRIMOINE PROTÉGÉ



ÉTAT INITIAL 94.7°



ÉTAT PROJETÉ 94.7°

CADRAGE 50°

.....
projet de Bersac

E4 E3 E2 E1
.....
projet de Chatenet-Colon

.....
projet de St-Symphorien-sur-Couze

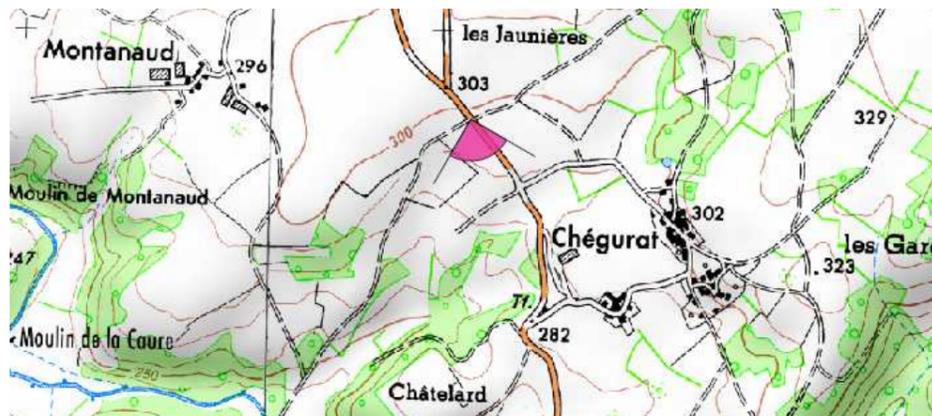


ÉTAT PROJETÉ 94.7° COULEUR

.....
projet de Bersac

.....
projet de Chatenet-Colon

.....
projet de St-Symphorien-sur-Couze



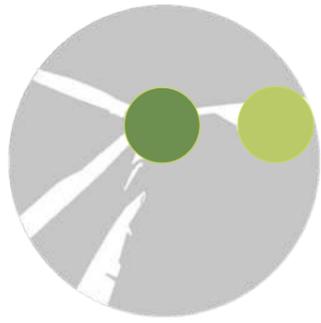
PM 42 - Châteauponsac nord-ouest : depuis la D44



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
42	Chateauponsac Nord-Ouest	Châteauponsac	N 46°09'47.39" E 1°15'45.79"	299,6	94,7	11716	14/11/18 9h48	153,873



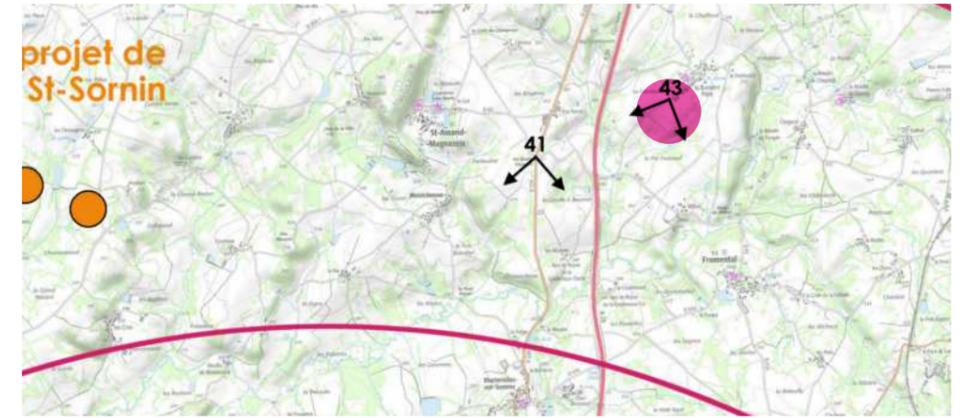


PM 43 - La Buissière Rapy (hameau de St-Amand-Magnazeix) : au sud du hameau

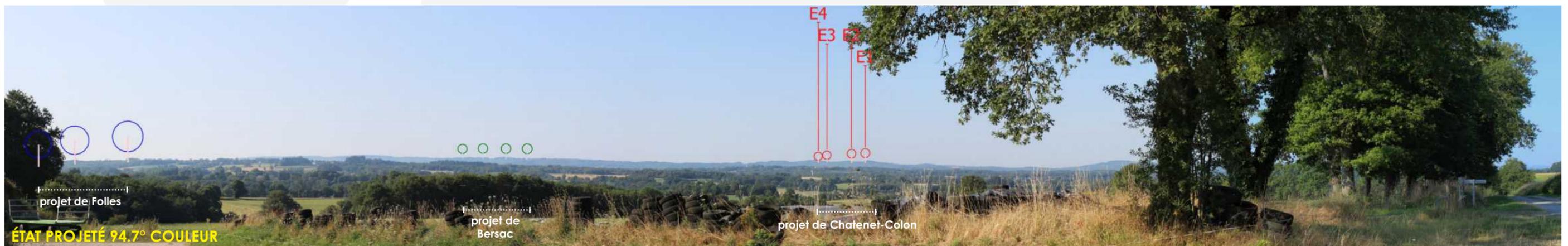
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La Buissière Rapy est un hameau de St-Amand-Magnazeix. Il se trouve au nord du périmètre d'étude et à proximité de l'A20, axe majeur du territoire. Le hameau compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques.

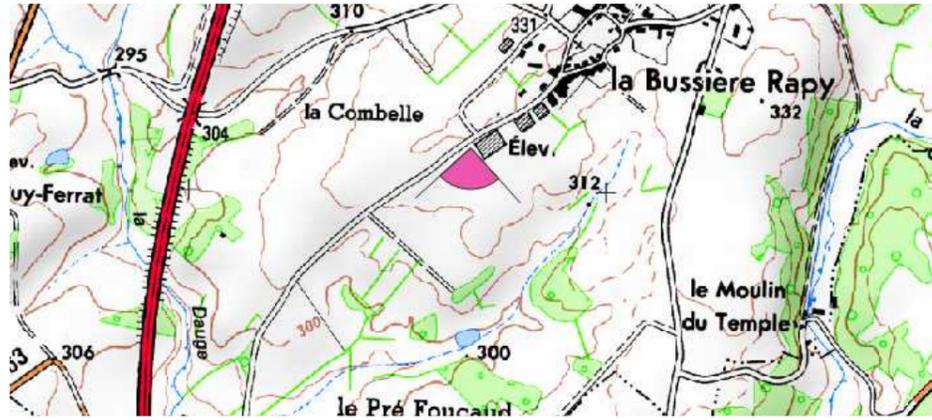
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. Des covisibilités pourraient s'opérer si on tient compte des projets de Bersac et Folles.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue et des autres projets en cours d'instruction. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE THÉMATIQUE : PATRIMOINE PROTÉGÉ





PM 43 - La Bussière Rapy (hameau de St-Amand-Magnazeix) : au sud du hameau



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV		Azimut
43	La Bussière Rapy	Saint-Amand-Magnazeix	N 46°10'31.6416" E 1°23'6.486	331,5	94,7	12314	24/7/18	8h44	-166,63



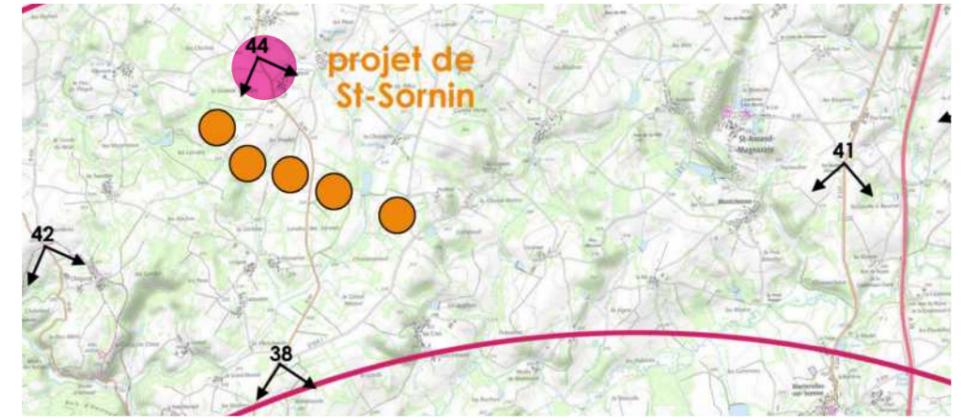


PM 44 - St-Sornin-Leulac sud : depuis la D44 entre les hameaux des Champs et de Puybesson

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : St-Sornin-Leulac est un bourg situé au nord du périmètre d'étude et il est traversé par la D44, axe secondaire. La commune se trouve dans un secteur de prospections éoliennes avec notamment deux projets au nord et au sud de la commune.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. Des covisibilités pourraient s'opérer si on tient compte du projet de St-Sornin qui marque le premier plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue et si on tient compte des autres projets en cours d'instruction. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUE : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE



ÉTAT INITIAL 63.8°

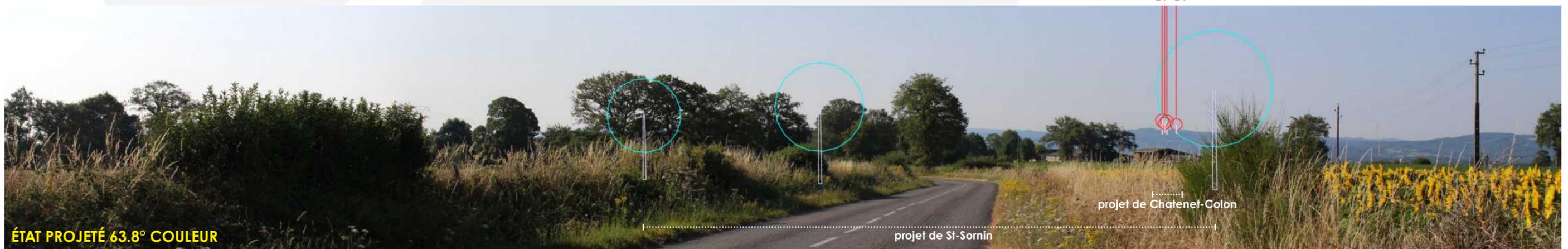


ÉTAT PROJETÉ 63.8°

CADRAGE 50°

E1>E4
projet de Chatenet-Colon

projet de St-Sornin



ÉTAT PROJETÉ 63.8° COULEUR

projet de Chatenet-Colon

projet de St-Sornin



PM 44 - St-Sornin-Leulac sud : depuis la D44 entre les hameaux des Champs et de Puybesson



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
44	Saint-Sornin-Leulac Sud	Saint-Sornin-Leulac	N 46°10'50.2608" E 1°17'27.2796	360,7	63,8	12682	24/7/18 8h04	148,297





PM 45 - St-Amand-Magnazeix : depuis l'aire de covoiturage à l'intersection A20/N145/D220

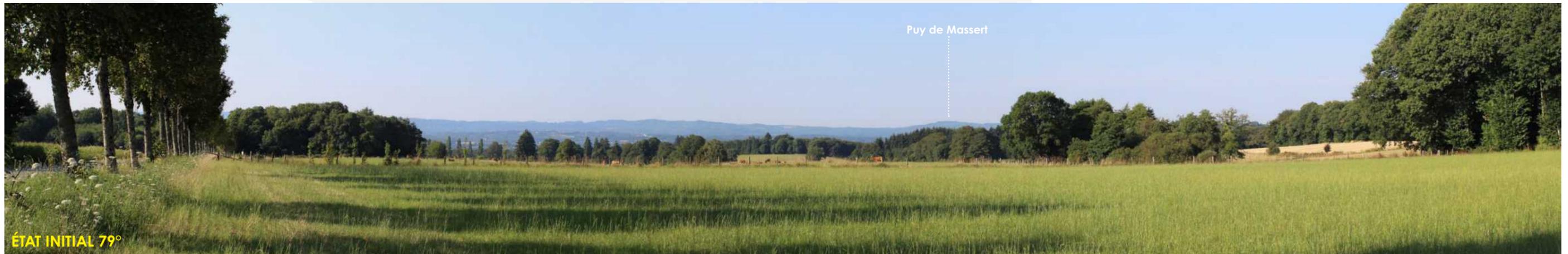
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le point de vue est pris depuis le secteur nord du territoire communal de St-Amand-Magnazeix, au croisement de plusieurs axes majeurs comme l'A20, la N145 et la D220. Des axes qui sont majoritairement orientés vers le projet (A20 et D220) ou qui offrent des fenêtres paysagères lointaines (N145).

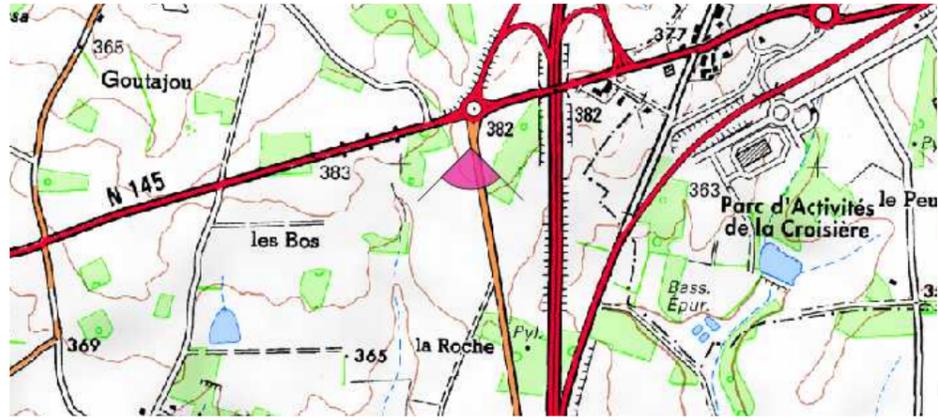
RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. De faibles covisibilités pourraient s'opérer si on tient compte du projet de Bersac.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue et du cadrage arboré autour du point de vue. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURES SECONDAIRES ET MAJEURES ET TOURISME





PM 45 - St-Amand-Magnazeix : depuis l'aire de covoiturage à l'intersection A20/N145/D220



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
45	Aire de covoiturage	Saint-Amand-Magnazeix	N 46°12'8.8884" E 1°22'47.3664"	381,5	79	14994	24/7/18 8h18	-162,697



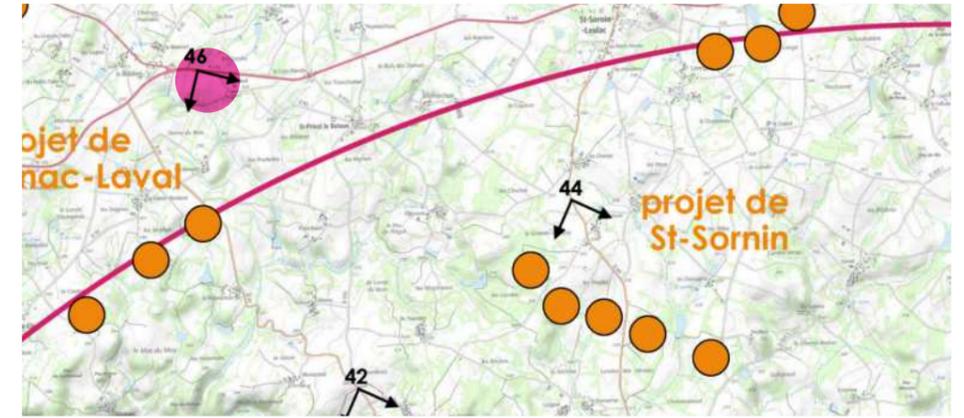


PM 46 - Le Maubert (hameau de Dompierre-lès-Eglises) : à l'intersection de la N145 et de la D45

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Maubert, hameau de Dompierre-lès-Eglises, est un bourg situé au nord-ouest du périmètre d'étude et il est traversé par la N145, axe principal du territoire. La commune se trouve dans un secteur de prospections éoliennes avec notamment deux projets au nord et au sud du hameau.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge clairement de la ligne d'horizon du panorama. Des covisibilités pourraient s'opérer si on tient compte des projets de Bersac, St-Sornin, Villefavard, St-Symphorien-sur-Couze et Quatre Chemins.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue et des autres projets en cours d'instruction. Pas de phénomène de densification (plusieurs parcs potentiellement visible mais avec des respirations paysages en interface visibles).



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURES SECONDAIRES ET MAJEURES



ÉTAT INITIAL 125°

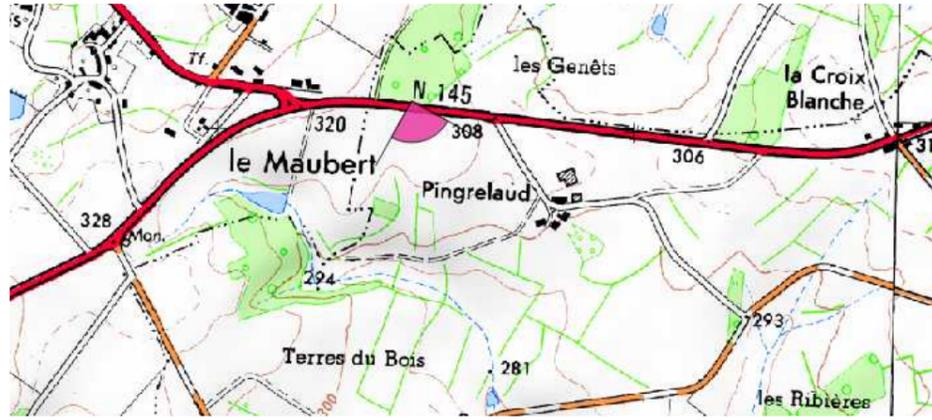


ÉTAT PROJETÉ 125°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 125° COULEUR



PM 46 - Le Maubert (hameau de Dompierre-lès-Eglises) : à l'intersection de la N145 et de la D45



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
46	Le Maubert	Dompierre-Les-Eglises	N 46°11'32.71" E 1°14'29.45"	317,2	124,8	15357	18/7/19 9h36	-178,919



projet de Bersac

E1E2E3E4
projet de Chatenet-Colon

projet de St-Symphorien-sur-Couze
projet de Villefavard

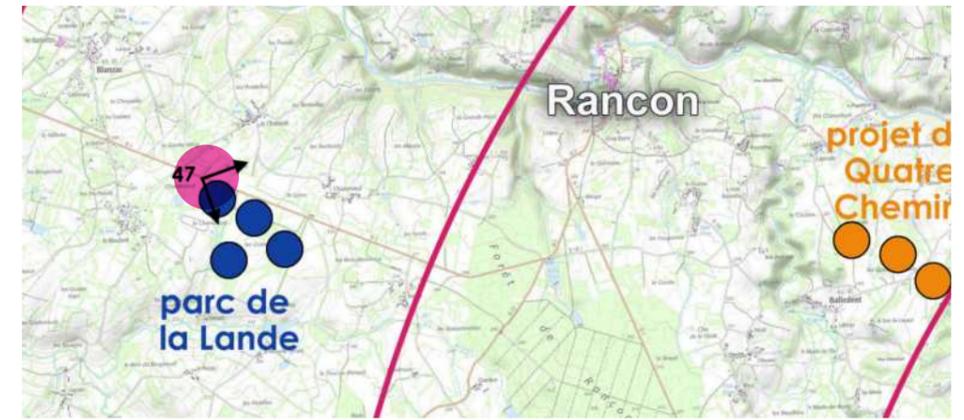


PM 47 - Blanzac sud-est : depuis la D1

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Blanzac marque les limites ouest du périmètre d'étude. La commune se trouve en frange de la D1, axe secondaire orienté ici vers la zone de projet, et au sud de la vallée de la Gartempe. La commune est aussi concernée par un parc éolien accordé mais qui n'est pas encore construit, le parc de la Lande.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge faiblement dans l'axe de la D1 et se trouve en partie masqué par le bocage arboré bordant la route. De légères covisibilités pourraient s'opérer avec le parc accordé de la Lande ainsi qu'avec le projet de Roussac. A noter que depuis ce point de vue la vallée de la Gartempe n'est pas identifiable.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance du projet au point de vue et du contexte éolien proche. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE SECONDAIRE ET CONTEXTE ÉOLIEN



ÉTAT INITIAL 125°



ÉTAT PROJETÉ 125°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 125° COULEUR



PM 47 - Blanzac sud-est : depuis la D1



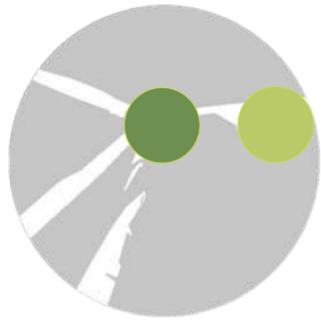
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
47	Blanzac Sud-Est	Blanzac	N 46°07'21.73" E 1°07'35.60"	271,5	125	17190	26/9/18 16h29	137,414



E1 E2 E3 E4

 projet de Châtenet-Colon



PM 48 - Berneuil nord-ouest : depuis la N147

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Berneuil marque aussi les limites ouest du périmètre d'étude. La commune est implantée le long de la N147, axe principal du territoire. La commune est aussi concernée par un parc éolien accordé mais pas encore construit, le parc de Roussac.

RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (présence bocage arboré filtrant les vues).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification.



AIRE INTERMÉDIAIRE
THÉMATIQUES : INFRASTRUCTURE MAJEURE ET CONTEXTE ÉOLIEN



ÉTAT INITIAL ET PROJETÉ 109.8°



ÉTAT PROJETÉ 109.8° COULEUR

CADRAGE 50°

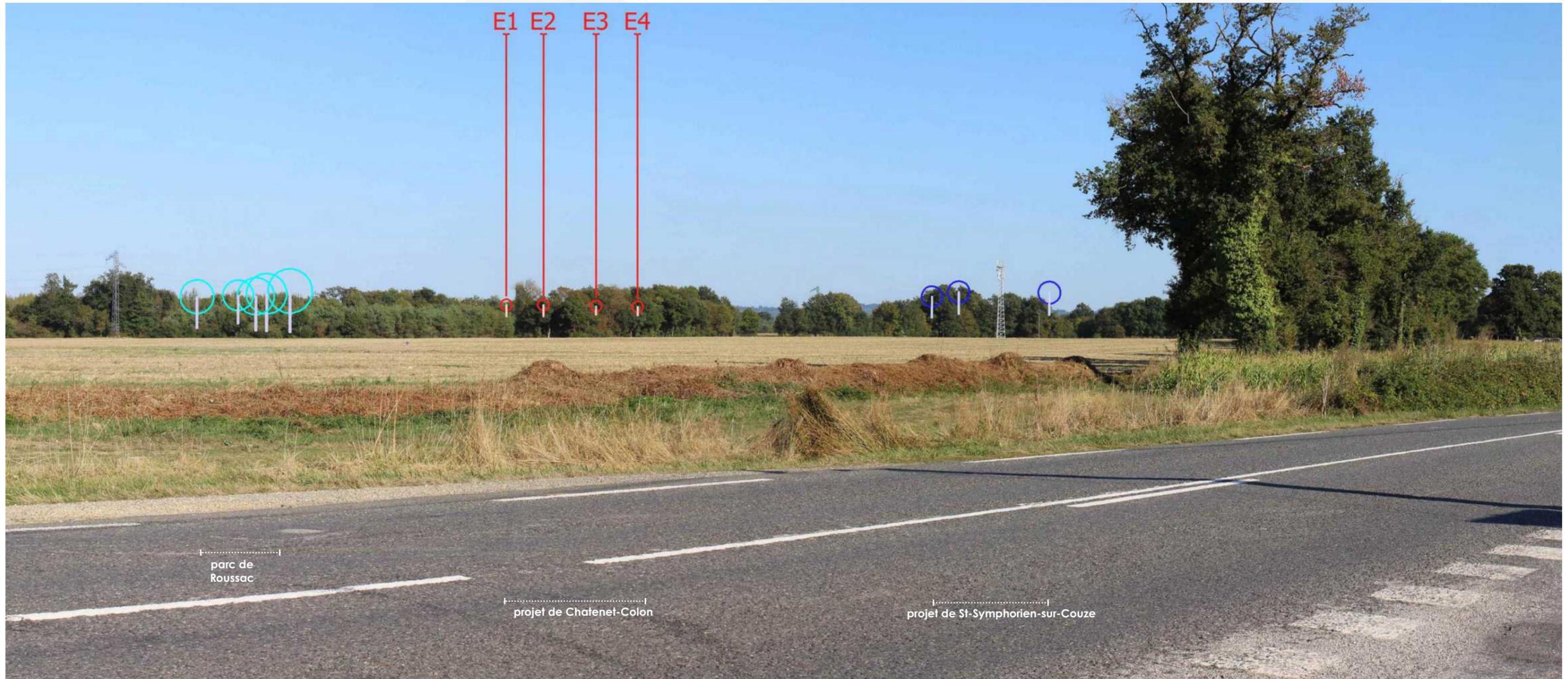


PM 48 - Berneuil nord-ouest : depuis la N147



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

Numéro PM	Localisation du point de vue	Commune concernée	Coordonnées du point de vue	Altitude du PM (m)	Angles de champ (deg) :	Eol la plus proche (m) :	Date et heure de la PDV	Azimut
48	Berneuil Nord-ouest	Berneuil	N 46°04'30.97" E 1°05'50.16"	281,5	109,8	18479	26/9/18 16h10	88,251



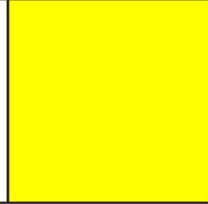
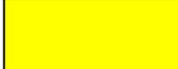
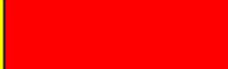


Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

Les tableaux d'analyse des sensibilités des sites, paysages et patrimoine élaborés dans l'état initial, sont ici repris avec la prise en compte du projet et à la lecture des impacts du projet au travers les différents outils utilisés (ZIV, Zooms spécifiques et photomontages). Cette reprise des tableaux est une première synthèse des impacts du projet qui vise à alimenter les conclusions paysagères.

Rappel de la définition des niveaux d'impact indiqué dans la dernière colonne des tableaux qui suivent :

-  L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.
-  L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de faible à modéré.
-  L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.
-  L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

n°	Commune(s) / noms du site	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco											
1	Crozant, La Souterraine, St-Pierre-de-Fursac, Bénévent l'Abbaye, St-Goussaud, St-Laurent-lès-Eglise, Châtenet-en-Dognon, St-Léonard-de-Noblat, Limoges, Solignac, Aix-sur-Vierne, St-Laurent-sur-Gorre	Chemins de St-Jacques de Compostelle	15 km au plus proche	Le parcours emprunte le GR654 parcourant toutes les communes citées qui comptent des monuments d'intérêt. Le tracé passe majoritairement au-delà des 20km de la zone de projet et montre très peu de zones inscrites en zone de visibilité potentielle. Des zones qui montrent par ailleurs des filtres bâtis ou arborés pouvant limiter les vues. De plus, seule l'église de St-Léonard-de-Noblat est protégée au titre de l'UNESCO.	national	oui (parc de Laurière)	oui (sites emblématiques, SPR)			PM 43	
Sites classés et inscrits											
<i>Sites classés</i>											
2	Nieul	Château et ses abords	20 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
<i>Sites inscrits</i>											
3	Saint-Pardoux, Compreignac, Razes, St Symphorien sur Couze	Lac et ses abords	0 km	La zone de projet jouxte le périmètre du site. La couverture boisée est très présente. Toutefois, des patches de visibilité sont à attendre comme le montre la ZIV.	régional	non	non			PM 23/25/28/29/30/31	 
4	Razès et St-Léger-la-Montagne	Cascade du Moulin de l'Age	2,1 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patches de visibilité.	Local	non	non				
5	St-Léger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier	4,4 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patches de visibilité.	Local	non	non				
6	Chateauponsac, Balledent, Rancon	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	6,5 km	Seule la pointe est du périmètre du site apparaît en zone de visibilité au nord de Montenaud. Toutefois, le bocage présent sur les points de vues hauts limite fortement les vues potentielles.	régional	non	non			PM 39	
7	Saint-Sylvestre	Village de Grandmont	6,8 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
8	Bersac sur Rivalier, Bessines sur Gartempe, Folles	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	7,6 km	Le site se trouve pour moitié en zone de visibilité d'après la ZIV et dans un paysage semi-ouvert avec des vues potentielles depuis des points hauts orientés vers la zone de projet.	régional	non	non			PM 40	
9	Bonnac la Cote, Compreignac	Village de Salesse	9,1 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
10	Ambazac	Mont Gerbassou	9,8 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. Le mont est visible depuis les paysages environnants qui se trouvent eux aussi en zone de non visibilité.	Local	non	non				

*Les doubles niveaux d'impacts affichés dans le tableau correspondent au niveau d'impact des photomontages (voir tableau des impacts des photomontages).

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



n°	Commune(s) / noms du site	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Sites classés et inscrits (suite)											
Sites inscrits (suite)											
11	Folles	Lac du Pont de l'Age	10,4 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
12	Ballement, Rancon	Vallée de la Couze en aval de Ballement	10,9 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non				
13	Rilhac, Rancon, Bonnac la Cote, Le Palais sur Vienne, Limoges	Vallée de la Mazelle	13,3 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
14	Villefavard, Rancon	Site de Villefavard et vallée de la Semme	13,5 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non				
15	Jabreilles-les-Bordes	Puy de Jabreilles	14 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
16	Fursac	Vallée de la Gartempe	16,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	régional	non	non				
17	Saint-Priest-Taurion	Château de Tourniol	16,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
18	St-Goussaud	Le Mont de Jouër	17 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
19	Nieul	Vallée de la Glane	17,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
Paysages emblématiques et remarquables mais non protégés											
20	Entre Bessines-sur-Gartempe, Ambazac et Nantiat	Monts d'Ambazac	0 km au plus proche	La zone de projet se trouve dans le périmètre du paysage d'intérêt. La couverture boisée est très présente. Toutefois, des patchs de visibilité sont à attendre comme le montre la ZIV.	régional	non	oui (sites classés/inscrits)			PM 6/17/19/21	
21	COMPREGNAC ; SAINT-JOUVENT ; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE ; NANTIAI ; LE BUIS ; PEYRILHAC ; THOURON	Étangs de la région de Thouron et de Conore (87) ; Fredaique, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon	4,5 km au plus proche	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			PM 37	
22	ARRENES ; CHATELUS-LE-MARCHEIX ; SAINT-GOUSSAUD ; JABREILLES-LES-BORDES ; LAURIERE ; SAINT-SULPICE-LAURIERE	Monts de St Goussaud	10,3 km au plus proche	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
23	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE ; LE BUIS ; ROUSSAC	Étang des Sagnes, chapelle St-Martin,	10,5 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
24	BALLEDEMENT ; ROUSSAC	Vallée de la Couze	10,5 km	Le paysage se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	local	non	non				
25	FOLLES ; FROMENTAL	Zone de chaos rocheux	10,5 km	Le site se trouve pour moitié en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois le bocage présente limite fortement les vues lointaines.	local	non	non			PM 40	
26	FOLLES ; LE GRAND-BOURG ; SAINT-PRIEST-LA-PLAINE ; LIZIERES ; SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE ; CHAMBORAND ; SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC ; SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg (23) à Folles (87)	11,7 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures arborées ou arbustives linéaires complétant les filtres boisés. Toutefois des vues lointaines s'opèrent ponctuellement notamment en direction de la zone de projet.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			PM 40	
27	RANCON ; LA CROIX-SUR-GARTEMPE ; SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE ; PEYRAT-DE-BELLAC ; BLANZAC ; DROUX ; BALLEDEMENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	13,5 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures arborées ou arbustives linéaires complétant les filtres boisés. Toutefois des vues lointaines s'opèrent ponctuellement notamment en direction de la zone de projet.	local	non	non			PM 47	

*Les doubles niveaux d'impacts affichés dans le tableau correspondent au niveau d'impact des photomontages (voir tableau des impacts des photomontages).

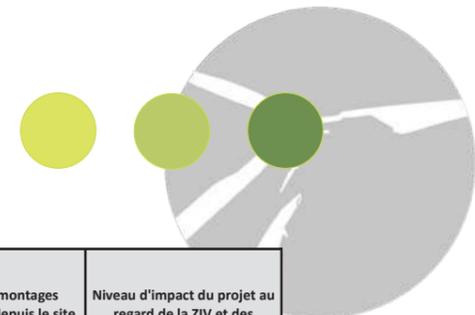


Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

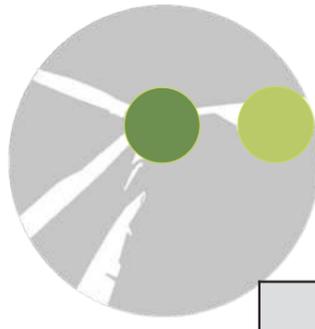
n°	Commune(s) / noms du site	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Paysages emblématiques et remarquables mais non protégés (suite)											
28	BERNEUIL ; BREUILAUF ; CHAMBORET ; VAULRY	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et chateau du Fraisse et parc boisé ; Château de Bretignolles, vallon, panorama	13,5 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures bocagères complétant les filtres boisés et qui limitent les vues potentielles.	local	non	non			PM 48	
29	BONNAC-LA-COTE ; SAINT-JOUVENT	Manoir des Bordes, 19 s, terrasse et parc, 2 étangs entourés de prés et de bois ; Ruisseau de la Glanette, vallon boisé encaissé	15 km	L'ensemble se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
30	AMBAZAC ; RILHAC-RANCON ; SAINT-PRIEST-TAURION	Château de Bort, forêt enrésinée	15,6 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
31	Entre ST-PIERRE-CHERIGNAT et ST-PRIEST-TAURION	Vallée du Taurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	16 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (sites classés/inscrits)				
32	StPriest-la-Feuille	Moulin de Semme / Etang de Néravaud	18,3 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures bocagères complétant les filtres boisés et qui limitent les vues potentielles.	Local	non	non				
33	DOMPIERRE-LES-EGLISES ; SAINT-SORNIN-LEULAC	La Brame	18,5 km	Le paysage se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais majoritairement en dehors des patches de visibilité. De plus la trame bocagère présente accentue l'effet de filtre visuel.	local	non	non				
Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP, Secteurs sauvegardés)											
27	Beaune-les-Mines, Rilhac-Rancon	plusieurs SPR dispersés sur les secteurs de Goupilloux, le Petit Beaune, Valparaiso, Grossereix pour ceux repris dans le périmètre des 20 km	13,3 km pour le plus proche	Ils se trouvent tous en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (sites classés/inscrits)				
Panoramas / belvédères d'intérêt mais non protégés											
A	Chateauponsac	Belvédère sur la Gartempe	7,5 km	Le point de vue est tourné vers la zone de projet mais se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			PM 39	
B	St-Léger-la-Montagne	Puy de Sauvagnac 700m	9 km	Panorama à 360° se trouvant sur un patch de visibilité très ponctuel.	local	non	oui (sites classés/inscrits)				

*Les doubles niveaux d'impacts affichés dans le tableau correspondent au niveau d'impact des photomontages (voir tableau des impacts des photomontages).

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local



N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 0 à 5 km autour du projet												
1	Bessines-sur-Gartempe	château de Monismes (ruines)	inscrit	1,3 km	D'après la ZIV l'édifice se trouve en zone de visibilité. Les ruines sont inaccessibles mais elles se trouvent dans un environnement dégagé offrant des vues vers la zone de projet.	local	non	non			PM 4	
2	Razès	Motte castrale dite 'le Château'	inscrit	2 km	Le site est sur un monticule boisé protégeant l'édifice de vues potentielles. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non			PM 14	
3		église paroissiale de la Croix Glorieuse	inscrit	2,4 km	L'église se trouve au cœur du bourg. Elle est peu lisible de l'extérieur (vue depuis la D44 qui n'est pas dans l'axe du projet). De plus la ZIV montre qu'elle est en zone de non visibilité.	local	non	non			PM 15	
4		Ensemble rural de la Famille Berry	inscrit	2,4 km	L'ensemble se trouve en cœur de bourg dense. Il n'est pas lisible depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non				
5	St-Pardoux	église	inscrit	4,3 km	D'après la ZIV l'édifice se trouve en zone de visibilité. Toutefois, l'église s'inscrit dans un contexte urbain assez dense et présentant de nombreuses structures arborées qui limitent sa visibilité depuis l'extérieur.	local	non	oui (site classé/inscrit)			PM 20	
6	Bessines-sur-Gartempe	église St-Léger	inscrit	4,7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, le clocher est ponctuellement visible depuis la D220 au sud du bourg (qui est en partie dans l'axe du projet).	local	non	non				
Dans un rayon de 5 à 10 km autour du projet												
7	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes	inscrit	5,1 km	L'ouvrage est orienté vers la zone de projet mais la ZIV indique qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non				
8	Compreignac	Enceinte de terre	classé	5,3 km	L'élément est inscrit dans un écrin arboré limitant toute vue potentielle de celui-ci ou du projet. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	oui (site classé/inscrit)				
9	St-Léger-la-Montagne	Planche sur la Couze dite 'Pont Romain'	classé	6,4 km	L'ouvrage se trouve en fond de vallée cerné par les ripisylves bordant la rivière de la Couze. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non				
10	Bersac-sur-Rivalier	église de la Nativité de la Très Sainte-Vierge	classé	6,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, on peut noter que l'édifice émerge de la silhouette du bourg depuis les axes routiers environnants.	local	non	non				
11	Compreignac	Voie gallo-romaine	inscrit	6,8 km	La voie se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et se situe au cœur d'un écrin boisé.	local	non	non				
12	Saint-Sylvestre	église	inscrit	7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, on peut noter que l'édifice émerge de la silhouette du bourg depuis les axes routiers environnants.	local	non	non				
13	Saint-Sylvestre	Abbaye de Grandmont	inscrit	7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non				
14	Chateauponsac	Camp à fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy (Oppidum)	inscrit	7,5 km	Le site est sur un monticule boisé le protégeant de vues potentielles. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non				
15	Chateauponsac ville	Pont Romain	classé	8 km	L'ensemble se trouve en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	oui (site classé/inscrit)				
		Eglise Ste-Thyrse	classé	8,2 km				non				
		Maison	inscrit	8,2 km				non				
		Hôtel Mathieu de la Gorce	inscrit	8,3 km				non				
16	Compreignac	Eglise St-Martin	classé	8,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non				
17	St-Pierre-la-Montagne	Eglise	classé	8,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non				



Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local

N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 5 à 10 km autour du projet (suite)												
18	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolle	inscrit	8,8 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non				
19	Ambazac	Grange de Coudier	inscrit	9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. En effet, il est protégé par une chaîne de Puy au nord.	local	non	non				
20	Bersac-sur-Rivalier	Château du Chambon	inscrit	9,2 km	Bien que le site se trouve en milieu plutôt ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
21	Folles	Dolmen de Monteil	classé	9,3 km	Bien que le site se trouve en milieu ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
22	St-Sulpice-Laurière	Eglise St-Sulpice	classé	9,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non				
23	Laurière	Calvaire	classé	10 km	Bien que le site se trouve en milieu plutôt ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non				
24	Ambazac	Domaine de Montméry (château)	inscrit	10 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et il est de plus protégé par un massif boisé sur sa frange nord tournée vers la zone de projet.	local	non	oui (site classé/inscrit)				
Dans un rayon de 10 à 15 km autour du projet												
25	Roussac	Croix de Ste-Anne	inscrit	10,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un écrin arboré.	local	oui (projet de Roussac-St-Junien)	non				
26	Chateauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat	classé	10,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un écrin arboré.	local	non	non				
27	Folles	Eglise Ste-Blaise	classé	10,6 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km et que l'édifice se trouve en zone bâtie ce qui en limite sa prégnance.	local	non	non			PM 40	
28	Fromental	château	classé	10,8 km	Les deux édifices se trouvent en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	non				
		Eglise St-Martin	inscrit	10,9 km								
29	Le Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	inscrit	10,9 km	L'édifice s'inscrit en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il se trouve à l'écart des voies de circulation.	local	non	non				
30	Jabreilles-les-Bordes	Oppidum	inscrit	11,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non				
31	Fromental	Menhir des Fichades	classé	11,4 km	Les deux édifices se trouvent en zone de non visibilité et montrent des structures arborées filtrantes à proximité.	local	non	non				
		Dolmen de Bagnol		11,9 km								
32	Thouron	château	inscrit	11,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non				
33	St-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	classé	11,7 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein du cimetière et au nord d'une zone bâtie.	local	non	non				
34	Ambazac	Dolmen	classé	12,2 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non				
35	La Buisnière-Rapy	chapelle	inscrit	12,5 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bâtie ce qui en limite sa prégnance.	local	non	non				
36	La Jonchère-St-Maurice	Domaine de Valmate	inscrit	13,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non				
37	Rancon	Eglise St-Pierre-es-Liens	inscrit	13,2 km	Les édifices se trouvent en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	non				
		Ancien cimetière	classé	13,7 km								
		Pont du XIIIème sur la Gartempe	classé	14 km								
38	Jabreilles-les-Bordes	Enceinte quadrilatère dite Camp de César	inscrit	14 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré et bâti.	local	non	oui (site classé/inscrit)				
39	Saint-Etienne-de-Fursac	Eglise Saint-Jean et chapelle Saint-Fiacre	classé	14,2 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 14km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bâtie.	local	non	non				
40	Jabreilles-les-Bordes	Eglise paroissiale St-Martial	classé	14,9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré et bâti.	local	non	oui (site classé/inscrit)				

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local

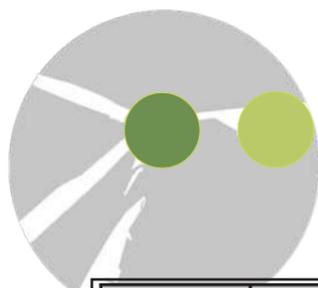


N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	
Dans un rayon de 15 à 20 km autour du projet													
41	Nieul	Reposoirs	inscrit	15 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	non					
42	Berneuil	Dolmen dit 'de Taminage'	classé	15 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 15km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bocagère et à l'écart des voies de circulation.	local	non	non					
43	St-Junien-les-Combes	château de Sannat	inscrit	15,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin semi arboré.	local	oui (projet de Roussac-St-Junien)	non					
44	St-Pierre-de-Fursac	Eglise St-Pierre	classé	15,9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	non					
45	Limoges nord	Eglise de Beaune	inscrit	16,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	oui (site classé/inscrit)					
		Croix de pierre	classé			local	non						
46	St-Priest-Taurion	Domaine du château de Bort	inscrit	16 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin semi arboré.	local	non	non					
47	St-Laurent-les-Eglises	Eglise	inscrit	17,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non					
48	Limoges	Château des Essarts	inscrit	17,4 km		local	non	oui (site classé/inscrit)					
49	Saint-Goussaud	Vestiges archéologiques de monuments gallo-romains du Puy-de-Jouer	classé	17,5 km		local	non	oui (site classé/inscrit)					
50	Arènes	Eglise St-Eutrope	inscrit	17,3 km		local	non	non					
51	St-Maurice-la-Souterraine	Eglise	classé	17,5 km		L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 17km et bordé d'arbres.	local	non	non				
		Manoir de Lavaud	classé	18 km	local		non	non					
52	Dompierre-les-Eglises	château	inscrit	17 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non					
53	Breuilaufa	Dolmen 3 et 4 de la Betouille	inscrit	17,4 km		local	non	non					
54	Les Billanges	Eglise de la Nativité St-Jean-Baptiste	inscrit	18 km		local	non	non					
55	Saint-Goussaud	Eglise	inscrit	18,2 km		L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 18km et en zone bâtie.	local	non	oui (site classé/inscrit)				
		Fanal funéraire	classé				local	non					
56	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	classé	18,2 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 18km et en zone bâtie.	local	non	non					
57	St-Priest-Taurion	Château de Salvanet	inscrit	18,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non					
58	Nieul	Pont de Puymaud	inscrit	18,3 km		local	non	oui (site classé/inscrit)					
59	Dompierre-les-Eglises	Eglise St-Pierre et St-Paul	inscrit	18,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 18km et en zone bâtie.	local	non	non					
60	St-Martin-Terressus	Villa Monteux	inscrit	18,7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non					

EN CE QUI CONCERNE LE PATRIMOINE LOCAL NON PROTÉGÉ :

Sur les éléments identifiés dans l'aire d'étude rapprochée présentant des sensibilités potentielles à l'éolien :

- le hameau de Pierrefiche : IMPACT FORT (PM 5)
- le moulin des Planches : IMPACT MODÉRÉ (PM 5 / 10)
- Croix sur Le Neychat : IMPACT MODÉRÉ
- ensemble de murets sur Le Neychat : IMPACT FORT À MODÉRÉ



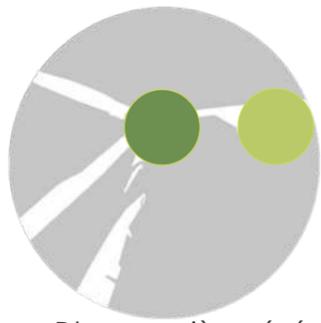
Synthèse des niveaux d'impacts d'après les photomontages

Numéro prise de vue	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet
Dans un rayon de 0 à 5 km				
0	Grammont-Lavaud (hameau de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche	Niveau de perception depuis cette zone d'habitat à l'est de la ZIP se trouvant légèrement plus bas que le projet	
1	La Roche nord (hameau de Razès)	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg au sein d'un site d'intérêt patrimonial protégé + loisirs et nature et qui est traversé ici par le GRP des Monts d'Ambazac	
2	Châtenet-Colon (hameau de St-Pardoux)	habitat proche	Niveau de perception depuis ce hameau en prise directe avec le projet et se trouvant au pied du relief où se trouve le projet	
3				
4		habitat proche + patrimoine	Niveau de perception depuis les abords des ruines du château inscrites aux MH (site à l'heure actuelle inaccessible et non entretenu)	
5	Pierrefiche nord (hameau de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche + patrimoine local	Niveau de perception depuis ce hameau en prise directe avec le projet et se trouvant au pied du relief où se trouve le projet	
6	Chanteloube ouest (D45/A20) – hameau de Razès	habitat proche + infrastructure majeure	Niveau de perception depuis ce bourg en prise directe avec le projet et aux abords de l'Occitane (grand axe de déplacement notamment en période estivale)	
7	Châtenet-Marty nord (hameau de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche du projet	
8	Puyperier (hameau de St-Pardoux)	habitat proche + patrimoine majeur	Niveau de perception depuis ce bourg en prise directe avec le projet et au sein d'un site d'intérêt patrimonial protégé	
9	Champour 'le Moulin' (D103 en entrée ouest du bourg)	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg en prise directe avec le projet et où passe le GRP des Monts d'Ambazac	
10	Avent nord (hameau de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche + infrastructure majeure	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche du projet + proximité A20	
11	Charensannes sud (D50/D220) – Hameau de Razès	habitat proche + infrastructure majeure	Niveau de perception depuis cette commune située dans le périmètre proche du projet et aux abords de l'Occitane (grand axe de déplacement notamment en période estivale)	
12	Chassagnat (entrée est) - hameau de Bessines-sur-Gartempe	habitat proche	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche	
13	Avent (hameau de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche du projet	
14	Razès	habitat proche + patrimoine + tourisme	Niveau de perception depuis différents points de la commune et interactions avec les éléments protégés au titre des MH + proximité du GRP des Monts d'Ambazac	
15				
16	Le Mazataud (lieu-dit de Bessines-sur-Gartempe)	habitat proche + infrastructure majeure	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche du projet + proximité A20	
17	Malabard sud (D28) – Hameau de Razès	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche et qui est traversé par le GRP des Monts d'Ambazac	
18	Villarcoin (D27 entrée nord) – Hameau de St-Pardoux	habitat proche	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche et depuis la D27 qui est orientée vers la zone de projet	
19	Le Neychat	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche et qui est traversé par le GRP des Monts d'Ambazac	
20	Razès	tourisme	Niveau de perception depuis les abords de l'oppidum (MH) situé à l'écart du bourg	
21	Beaubiat (entrée nord) – Hameau de Bersac-sur-Rivalier	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche et qui est traversé par le GRP des Monts d'Ambazac	
22	Sagnat (étang) – Bessines-sur-Gartempe	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg situé dans le périmètre proche et notamment depuis son étang (accueil loisirs/tourisme)	
23	St-Pardoux (lac)	patrimoine majeur + tourisme + infrastructure majeure	Niveau de perception depuis ce site d'intérêt paysager loisirs et nature et ici depuis la D44 (axe d'intérêt)	
24	St-Pardoux (bourg)	habitat proche + patrimoine + tourisme	Niveau de perception depuis cette commune située en prise directe avec le projet + interaction avec le patrimoine MH + perception depuis ce secteur touristique aux abords du lac	
25	Lac de St-Pardoux sud – Plage de Santrop	patrimoine majeur + tourisme	Niveau de perception depuis un des secteurs d'accueil du public sur ce site d'intérêt patrimonial protégé	
26	St-Pardoux (bourg)	habitat proche + tourisme	Niveau de perception depuis l'entrée ouest du bourg tournée vers le projet	

Synthèse des niveaux d'impacts d'après les photomontages



Numéro prise de vue	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet
Dans un rayon de 0 à 5 km (suite)				
27	Bessines-sur-Gartempe contournement sud	habitat proche + infrastructure majeure + patrimoine	Niveau de perception depuis cette commune située en prise directe avec le projet + interaction potentiel avec le patrimoine MH proche + proximité Occitane (grand axe de déplacement notamment de manière estivale)	
28	Lac de St-Pardoux sud – Fréaudour (base nautique)	patrimoine majeur + tourisme	Niveau de perception depuis un des secteurs d'accueil du public sur ce site d'intérêt patrimonial protégé	
29	Lac de St-Pardoux sud – Chabannes (base nautique)	patrimoine majeur + tourisme	Niveau de perception depuis un des secteurs d'accueil du public sur ce site d'intérêt patrimonial protégé	
Dans un rayon de 5 à 10 km				
30	Lac de St-Pardoux sud – Plage de Fréaudour	patrimoine majeur + tourisme	Niveau de perception depuis un des secteurs d'accueil du public sur ce site d'intérêt patrimonial protégé	
31	Lac de St-Pardoux sud – Villebert (hameau de Compreignac)	patrimoine majeur + tourisme	Niveau de perception depuis une route locale bordant ce site d'intérêt patrimonial protégé	
32	Chasseneuil (D27/GRP) – Hameau de St-Pardoux	axe local + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg situé en zone de visibilité d'après la ZIV et qui est traversé par le GRP des Monts d'Ambazac	
33	Bessines-sur-Gartempe nord – zone industrielle D220	axes secondaire	Niveau de perception depuis les abords de l'usine Somafer au nord du pôle urbain et depuis la D220 orientée vers le projet	
34	D711 entre Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe	axe majeur + belvédère naturel des marches du Boischaud	Niveau de perception depuis ce secteur qui montre une large zone de visibilité d'après la ZIV + perception depuis l' Occitane (grand axe de déplacement notamment en période estivale)	
35	Crumaud ouest (D44a)	patrimoine majeur + axes viaires secondaires (déplacements du quotidien)	Niveau de perception depuis ce bourg qui se trouve en frange d'un site d'intérêt patrimonial protégé (lac de St-Pardoux) et qui est traversée par la D44 (axe secondaire orienté vers le projet)	
36	Bessines-sur-Gartempe nord (D1/A20)	axes secondaire et majeur	Niveau de perception depuis ce secteur qui montre une large zone de visibilité d'après la ZIV + perception depuis l' Occitane (grand axe de déplacement notamment en période estivale)	
37	Compreignac nord (D60 au sud de la rivière du Vincou)	axe secondaire + patrimoine + tourisme	Niveau de perception depuis ce bourg qui compte un édifice protégé au titre des MH et qui est traversé par le GRP des Monts d'Ambazac	
38	Chateauponsac nord-est (D44 proche Lavalette)	axe secondaire	Niveau de perception depuis cet axe secondaire qui montre une large zone de visibilité au nord de Chateauponsac d'après la ZIV	
39	Chateauponsac ouest (D1/D711)	axe secondaire	Niveau de perception depuis l'entrée de ville	
Dans un rayon de 10 à 15 km				
40	Folles nord (D28a au niveau du cimetière)	patrimoine	Niveau de perception depuis ce bourg qui se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et qui compte un édifice protégé au titre des MH	
41	St-Amand-Magnazeix est (D220/D63)	axes secondaire et majeur + patrimoine + tourisme	Niveau de perception depuis la D220, axe secondaire orienté vers le projet et parallèle à l'A20 + proximité du bourg de St-Amand qui compte un édifice protégé au titre des MH	
42	Chateauponsac nord-ouest (D45 proche Chégurat)	axe secondaire + patrimoine	Niveau de perception depuis ce secteur situé en zone de visibilité d'après la ZIV et notamment depuis la D45 qui est orientée vers la zone de projet + proximité camp de César du Puy du Barry (MH)	
43	La Buisnière-Rapy nord – Hameau de St-Amand-Magnazeix	patrimoine	Niveau de perception depuis ce secteur situé dans une large zone de visibilité d'après la ZIV et qui compte une chapelle protégée au titre des MH	
44	St-Sornin-Leulac sud (D44 entre les hameaux des Champs et du Puybesson)	axe secondaire	Niveau de perception depuis cet axe secondaire qui montre une large zone de visibilité d'après la ZIV	
45	St-Amand-Magnazeix est (D220/N145/A20)	axes secondaire et majeur + patrimoine + tourisme	Niveau de perception depuis l'aire de covoiturage située à au carrefour de plusieurs axes majeurs	
Dans un rayon de 15 à 20 km				
46	Le Maubert (N145/D45)	axes secondaire et majeur	Niveau de perception depuis ce secteur situé en zone de visibilité d'après la ZIV et qui se trouve au croisement d'axes importants de traversée du territoire	
47	Blanzac sud-est (D1 après la rue du Souterrain)	axe secondaire + rapport contexte éolien	Niveau de perception depuis ce secteur qui se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et qui compte des projets éoliens en cours d'instruction	
48	Berneuil nord-ouest (N147)	axe majeur + rapport contexte éolien	Niveau de perception depuis ce secteur qui se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et qui compte des projets éoliens en cours d'instruction + proximité de plusieurs édifices patrimoniaux	



Conclusions des impacts du projet

D'une manière générale le projet s'inscrit dans un territoire aujourd'hui peu emprunt d'éoliennes. Les parcs existants ou autorisés se trouvent à plus de 10 km et le périmètre rapproché montre deux projets en cours d'instruction à 4.5 km à l'est et à 7.5 km à l'ouest. Dans un regard local, le projet vient générer un nouvel élément vertical de grande hauteur dans un paysage montrant aujourd'hui des ondulations de faibles amplitudes altimétriques. Toutefois, dans le périmètre rapproché, ce paysage montre un relief chahuté et boisé permettant de limiter sa perception à quelques points hauts et zones ouvertes tournées dans sa direction comme les étendues d'eau du Lac de St-Pardoux (selon la ZIV avec prise en compte de la couverture boisée principale). Ce Lac, bien qu'artificiel et à grand usage touristique (plage, randonnée, activité nautique et hébergement), est un site inscrit et son périmètre de protection jouxte la zone d'implantation du projet (ZIP). Dans le périmètre rapproché et surtout immédiat, des effets ponctuels de surplomb sont constatés sur l'habitat lové au pied du relief où se trouve le projet. Dans un regard plus éloigné, la perception est nulle depuis la moitié sud du périmètre d'étude intermédiaire (entre 5 et 20 km) et intermittente sur la moitié nord. Sur cette dernière qui est constituée d'un paysage de marches topographiques, de larges étendues de perceptions sont constatées, notamment sur la dernière marche qui est parcourue par la D711, un des axes majeurs du territoire qui relie les deux pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude, Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac. Depuis ces marches, de larges panoramas s'ouvrent sur les paysages des Monts d'Ambazac ainsi que sur le projet et le contexte éolien (existant et projeté) qui occupent les premières crêtes de ces reliefs. Les respirations paysagères entre le projet de Chatenet-Colon et les reste du contexte éolien répondent aux préconisations du guide éolien. Seul le projet de Bersac, à 4.5 km du projet de Chatenet-Colon montre une respiration plus restreinte. Toutefois, les deux projets s'inscrivent dans les mêmes logiques d'implantation et leur covisibilité n'agit pas dans le périmètre rapproché. Une certaine prégnance du projet est constatée dans le périmètre rapproché (rapport d'échelle, grande verticalité) mais sa composition linéaire et épurée est en cohérence avec les lignes de force du paysage qu'il vient souligner. A noter que les photomontages (49 unités) ont uniquement été réalisés dans des zones de visibilité identifiées par la ZIV et depuis des points de vue majorants la perception du projet. Par conséquent, la majeure partie des points de vue montre une perception du projet (seule 8 PM montre un impact nul).

AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- Le seul bien recensé est un chemin de Compostelle. L'itinéraire en lui-même qui suit le GR654 ne fait l'objet d'aucune protection, ce sont quelques édifices se trouvant sur le parcours qui le sont. Au plus proche le tracé passe à 15 km. Certaines séquences se trouvent en crêtes par conséquent des perceptions ponctuelles sur le projet sont possibles mais resteront faibles au vu de la distance.

Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :

- Le site le plus proche est le Lac de St-Pardoux (inscrit) dont le périmètre de protection est proche de la zone d'implantation du projet. Une ZIV spécifique et plusieurs photomontages ont été réalisés montrant que les perceptions du projet sont ponctuelles et agissent principalement depuis la branche est du lac et depuis des voies et chemins se trouvant en zones ouvertes et tournées vers le projet. Les niveaux d'impacts sont assez différenciés selon les points de vue et ce qui est visible des éoliennes (en pied ou pales) et ils vont de modérés pour les plus proches à nuls.
- Pour les autres sites classés comme inscrits, aucun impact n'a été constaté car ils se trouvent en grande partie hors ZIV ou protégés par des filtres arborés (constat d'après photomontages pour les plus sensibles identifiés dans l'état initial).

Paysages d'intérêt (non protégés) / SPR / belvédères emblématiques (non protégés) :

- Les secteurs les plus proches sont les Monts d'Ambazac. Le projet se trouve au sein de ce paysage dont les éléments les plus «emblématiques» (belvédère aménagé) sont distants et non tournés vers le projet. La ZIV montre quelques patches de visibilité où les niveaux sont modérés à faibles selon le niveau de visibilité des éoliennes.
- Pour les autres paysages d'intérêt (vallées, étangs...), aucun impact n'est constaté selon les ZIV et les photomontages réalisés pour les plus sensibles (secteur de Compreignac, secteur de Folles, vallée de la Gartempe, vallée du Vincou)
- Pas d'impact sur les Sites Patrimoniaux Remarquables
- Pas d'impact depuis le belvédère de la Gartempe situé au niveau de Châteauponsac et un impact faible à nul depuis le Puy de Sauvagnac qui se trouve sur un patch ponctuel de visibilité d'après la ZIV.

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé :

- Sur la soixantaine de MH recensés seulement trois sont impactés par le projet : Il s'agit des ruines de Château de Monismes, de la Motte Castrale et de l'église de Razès. Les deux premiers montrent un impact modéré, liés à la proximité et à la prégnance des éoliennes mais sans surplomb constaté et pour l'église l'impact est jugé faible (perception d'une éolienne et présence de filtre arboré à proximité du lieu). A noter que le plus proche est le château de Monisme qui aujourd'hui est à l'abandon et inaccessible au public.
- En ce qui concerne le patrimoine local qui compte des ensembles bâtis (Pierrefiche notamment), moulin, murets et petits édifices religieux et qui se trouve le périmètre immédiat à rapproché, les impacts constatés sont forts à modérés. A noter qu'il s'agit d'éléments non protégés et peu visibles hormis pour les habitants.



Conclusions des impacts du projet



AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

Cette analyse concerne essentiellement le périmètre rapproché et immédiat là où la prégnance des éoliennes peut être constatée.

Au regard de la ZIV, les zones de visibilité dans ce périmètre sont limitées à des secteurs d'habitat se trouvant en zones ouvertes avec vue sur le relief du projet. Depuis ces zones d'habitat, des photomontages ont été réalisés et montrent que les plus impactées sont Chatenet-Colon, Pierrefiche, Grammont-Lavaud, La Roche, Chatenet-Marty, Puypérier, Chassagnat, Avent, avec pour certaines des effets de surplomb des éoliennes sur les silhouettes des bourgs (Chatenet-Colon, Pierrefiche et Chassagnat notamment). Dans le reste du périmètre rapproché, les zones d'habitat se trouvant dans la ZIV montrent des impacts modérés à faibles et majoritairement ponctuels.

Au travers de l'étude d'encerclement prenant en compte les impacts cumulés du projet Chatenet-Colon et du projet de Bersac à 4,5 km, deux communes ont montré des risques d'encerclement théoriques (Chassagnat et Avent). Des zooms plus précis ont été menés afin de tenir compte des filtres visuels présents dans leur environnement immédiat et ont permis de lever le risque.

En ce qui concerne les infrastructures majeures comme l'A20, la D220 et la D711 : Les deux premières qui passent au pied du projet montrent très peu de séquences de perceptions du fait qu'elles épousent le relief et qu'elles soient majoritairement bordées de massifs ou cordons boisés. Les séquences de perception les plus marquantes de ces deux axes se trouvent à distance du projet depuis les paysages nord des marches et la D711 qui traverse aussi ces paysages. Depuis ces trois axes, les zones de perception étant en recul, ils offrent aussi des vues sur le contexte existant ou autorisé dans le périmètre intermédiaire (20 km) mais qui sont toutefois limités (parcs de Roussac à l'ouest et de Laurière à l'est).

Deux axes secondaires du périmètre rapproché montrent des séquences de perception avec une prégnance ponctuelle du projet, il s'agit de la D44 et de la D27.

L'itinéraire majeur de randonnée est le GRP des Monts d'Ambazac qui passe notamment autour du Lac de St-Pardoux et depuis lequel, des perceptions s'opèrent. Depuis les berges du Lac elles se limitent à quelques cadrages ponctuels quand le sentier passe en berge sans écran arboré au premier-plan. Les séquences les plus longues de perception agissent principalement à l'écart du Lac depuis des zones ouvertes entre les bourgs.

AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS

Aucun phénomène de densification n'est constaté. En effet, le contexte éolien existant/autorisé montre une faible densité et des respirations paysagères notables puisqu'il se trouve à plus de 10 km du projet.

Au regard des impacts cumulés, si on tient compte des projets en cours d'instruction et principalement celui de Bersac qui se trouve dans le périmètre rapproché du projet de Chatenet-Colon, quelques risques d'encerclement ont été relevés pour deux communes mais une analyse plus précise a permis de lever ce risque, et les photomontages montrent très peu de covisibilités entre ces deux projets qui s'inscrivent dans les mêmes logiques d'implantation.





Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

ÉTAT ACTUEL : L'environnement actuel autour du site du projet ne présente pas de parcs éoliens existants ou autorisés à moins de 10 km. Un projet est en cours d'instruction (Bersac) à 4.5 km de la ZIP (zone d'implantation du projet), et un autre à 7.5 km à l'ouest (St-Symphorien-sur-Couze, pour les plus proches). Les paysages proches sont composés de reliefs chahutés et boisés limitant les perceptions lointaines. Le tissu bâti est principalement constitué de hameaux / lieux-dits inscrits dans une trame dense et régulière (entre 1 km et 1.5 km) et principalement implantés en zones ouvertes.

Les coeurs de ville des pôles urbains et patrimoniaux les plus proches sont à 5 km pour Bessines-sur-Gartempe et 8.5 km pour Châteauponsac. La zone est bordée par l'A20 (infrastructure majeure) et par le Lac de St-Pardoux (site inscrit).

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE : Dans le cadre du projet, l'installation d'éoliennes va générer un nouveau paysage vertical dans ce secteur aujourd'hui exempt d'éolienne dans le périmètre rapproché. La position en zone ouverte de la plupart des zones d'habitat du périmètre rapproché et la présence de masses arborées indiquent une perception à minima ponctuelle pour les habitants en prise immédiate avec le projet ainsi que pour les usagers du site touristique et de loisirs du Lac de St-Pardoux.

Des petits déboisements localisés au pied des éoliennes E1 et E2 sont prévus dans le cadre du projet éolien de Chatenet-Colon. Ces interventions ne devraient pas être perceptibles car à l'écart des lieux de passages. De plus, la forte présence de filtres visuels permettra majoritairement d'atténuer les vues sur le projet.

Les études d'encerclement, et notamment les zooms réalisés sur les communes les plus en prises avec le projet, montrent que les fenêtres visuelles depuis les centre-bourgs sont ponctuelles ou donnent une vue partielle du projet et que les vues opèrent principalement en sortie d'urbanisation.

Le secteur d'étude se trouve en zone rurale donc à faible développement urbain et porte un intérêt majoritairement touristique (résidences secondaires, usages saisonniers liés au lac et à la randonnée).

A proximité du projet, le tissu est principalement formé de bourgs ruraux qui évolueront peu ou de manière très limitée (confortement des coeurs de bourgs dans le respect de la loi ALUR) ; donc ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à des vues prégnantes sur les éoliennes du parc. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

En l'absence du projet, le périmètre rapproché va rester dans ses usages touristiques et préserver son paysage horizontal. On peut notamment noter qu'une passerelle piéton/vélo est actuellement en cours de construction visant à améliorer l'accès aux offres de loisirs entre le site de Chabannes et le site de Santrop.

De manière plus éloignée, une présence éolienne ponctuelle tend à se développer sur les premières crêtes des Monts d'Ambazac (parcs de Roussac et de Laurière).

D'autres projets éoliens sont en cours d'instruction à proximité du projet de Chatenet-Colon et un peu plus au nord et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui renforcerait la notion de paysage vertical sur le secteur. Toutefois, au regard des données connues sur le périmètre, le Lac n'est pour le moment pas concerné en matière d'impact potentiel par ces projets (distance + filtres générés par les reliefs boisés).

Illustrations du projet de passerelle piéton/vélo en cours de construction sur le lac de ST-Pardoux :





**G/IMPACTS DU PROJET
(AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE)
+ MESURES PAYSAGÈRES
D'ACCOMPAGNEMENT**





Intégration paysagère

Poste de livraison

GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison ne sont pas installés aux pieds des éoliennes (sauf si la configuration du relief est favorable), mais plutôt sur le bord de la route ou d'une des pistes d'accès, voire dans une section encaissée si il y présence de talus.

Si le site ne présente pas de relief significatif, l'élément est positionné en retrait des grands axes visuels.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.

2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.

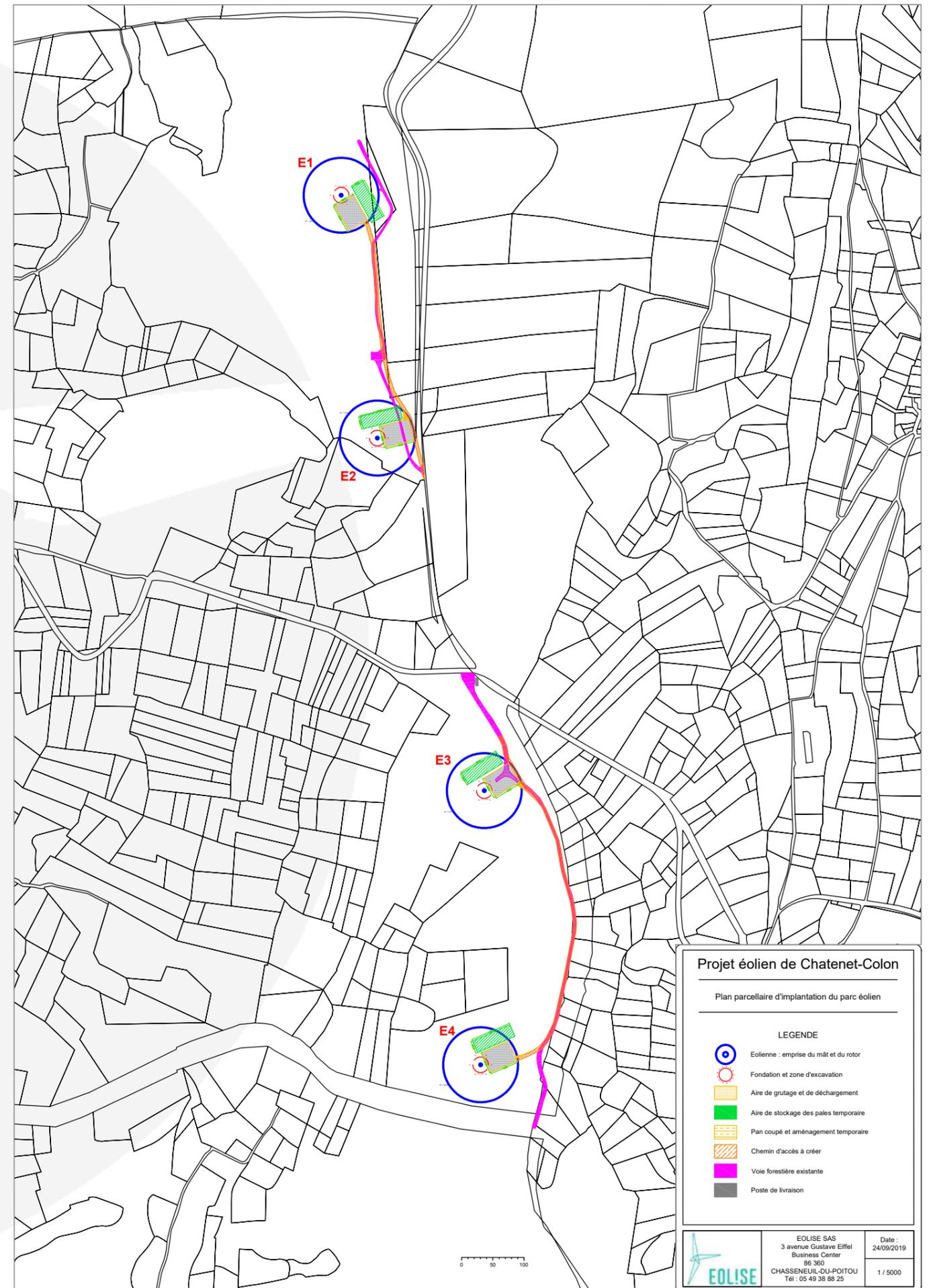
3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant.

4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet, boisement...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

En ce qui concerne le projet de Chatenet-Colon : Le projet s'inscrit dans une zone en grande partie boisée. Le poste de livraison sera implanté au croisement de la D45 et de la piste d'accès aux éoliennes E3 et E4. Le contexte arboré du périmètre immédiat du projet évite toute vue du poste au-delà de son environnement immédiat. En effet, les pieds des éoliennes ne sont visibles sur aucun photomontage.

LEGENDE

-  Eolienne : emprise du mât et du rotor
-  Fondation et zone d'excavation
-  Aire de grutage et de déchargement
-  Aire de stockage des pales temporaire
-  Pan coupé et aménagement temporaire
-  Chemin d'accès à créer
-  Voie forestière existante
-  Poste de livraison



Projet éolien de Chatenet-Colon

Plan parcellaire d'implantation du parc éolien

LEGENDE

-  Eolienne : emprise du mât et du rotor
-  Fondation et zone d'excavation
-  Aire de grutage et de déchargement
-  Aire de stockage des pales temporaire
-  Pan coupé et aménagement temporaire
-  Chemin d'accès à créer
- Voie forestière existante
- Poste de livraison

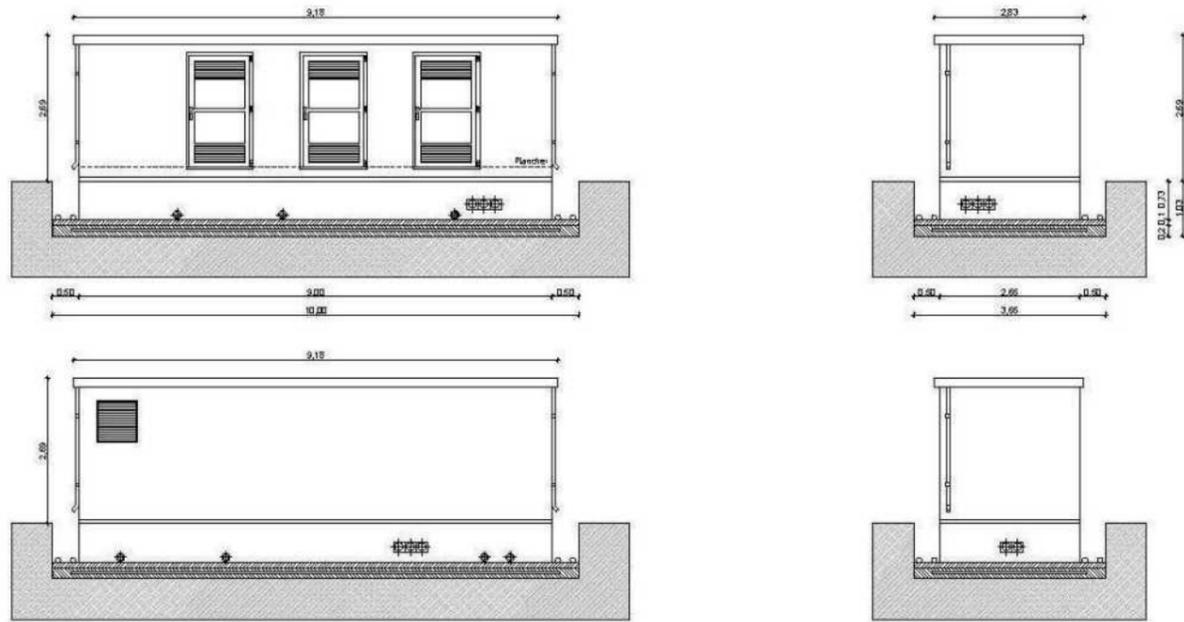
	EOLISE SAS 3 avenue Gustave Eiffel Business Center 86 360 CHASSENEUIL-DU-POITOU Tel : 05 49 38 88 25	Date : 24/09/2019 1 / 5000
---	---	----------------------------------

Intégration paysagère

Poste de livraison



Dimensions des postes de livraison simple :
L=9 m l=2.65 m h= 2.7 m



Le poste de livraison se trouve donc en bord de chemin. Vu le contexte arboré, le statut local de la D45, l'absence de chemin de randonnée, il n'est pas jugé nécessaire de proposer un habillage spécifique. Par conséquent un RAL (nuancier de peinture s'appuyant sur un système de codification des couleurs) adapté aux teintes locales est suffisant d'un point de vue paysager.



Exemple de poste de livraison présentant des couleurs adaptées au contexte paysager et agricole

RAL potentiels pour les postes de livraisons



Prise de vue sur la zone d'implantation du PDL





Intégration paysagère

Plateformes et cheminements

Cheminement :

Les chemins nécessaires à la construction du parc s'appuient en grande partie sur des chemins forestiers existants, seule l'éolienne E2 nécessite le doublement d'un chemin existant. Des petites antennes de chemins seront aussi créées pour aller jusqu'aux plateformes de montage. Les chemins existants se verront renforcés pour faciliter le passage des engins et leur manoeuvre.

Aménagements paysagers :

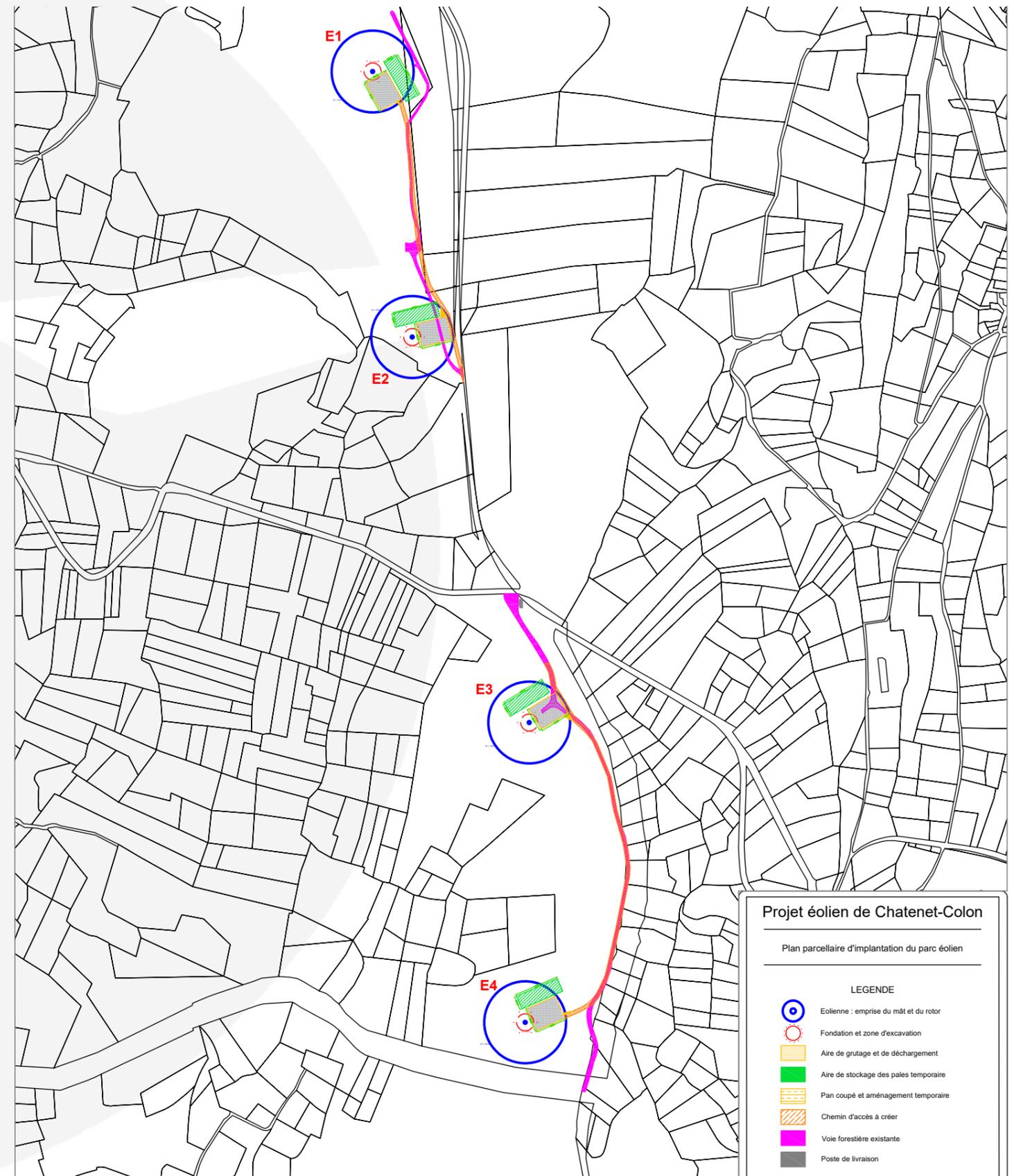
La création de nouveaux chemins sera renforcée, en fonction du sol, sur une profondeur minimale de 30cm. Ces structures ne seront pas goudronnées mais seulement compactées avec du gravier pour atténuer la présence visuelle des nouvelles structures d'accès et s'intégrer au mieux au contexte du site (voir photo ci-dessous).

Plateforme de montage :

La surface permanente sera traitée en grave. Les plateformes seront construites au niveau initial du sol pour faciliter au mieux leur intégration.

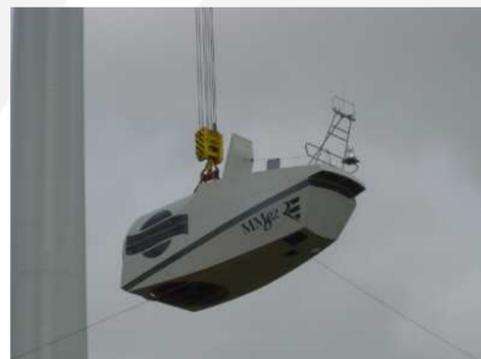
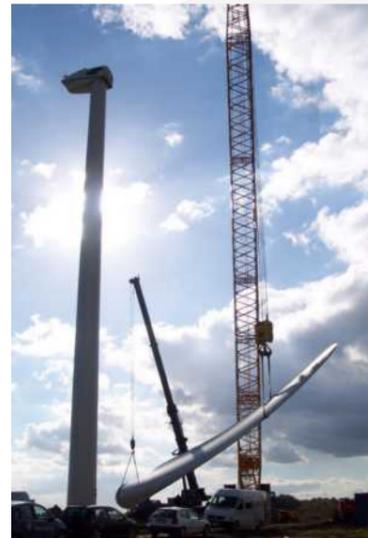


Plateforme et chemin d'accès non goudronnés pour respecter l'ambiance du site



Intégration paysagère

Généralités sur le déroulement du chantier



IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

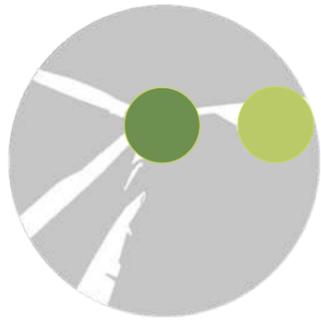
Comme tout chantier éolien, les travaux occasionneront de nombreux va-et-vient d'engins de chantier et de poids lourds et nécessiteront également le stockage de fournitures, matériel et matériaux.

Pour cela une base vie sera mise en place (sa localisation sera déterminée quelques mois avant le chantier). Les gros éléments (nacelles, tours, pales) seront stockés sur les plateformes. Pour cela il faudra :

- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles.
- Proscrire les remblais définitifs in situ issu des terrassements des fondations. Ceux-ci devront être évacués.
- En fin de chantier, remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement des surfaces nécessaires au chantier.

APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.
- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5 m de haut maximum afin de préserver les micro-flores).



Intégration paysagère

Généralités sur la forme des éoliennes



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir : réduire la hauteur des mâts, modifier leur structure, leur disposition, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitations en préservant ou renforçant les cordons boisés existants).

LES MÂTS

Ils peuvent être tubulaire ou en treillis métalliques. Les mâts sont tubulaires sont à privilégier car ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

LA COULEUR

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes, cette couleur est exigée par les services aéronautiques français (exemple RAL 7035). D'autres nuances de blanc peuvent être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Le projet de Chatenet-Colon est déposé avec des gabarits de machines entre 150m et 180m en bout de pale. La couleur (une teinte de blanc) sera définie au regard de la meilleure intégration paysagère.



Intégration paysagère

Principes d'intégration des fondations



Figure 1

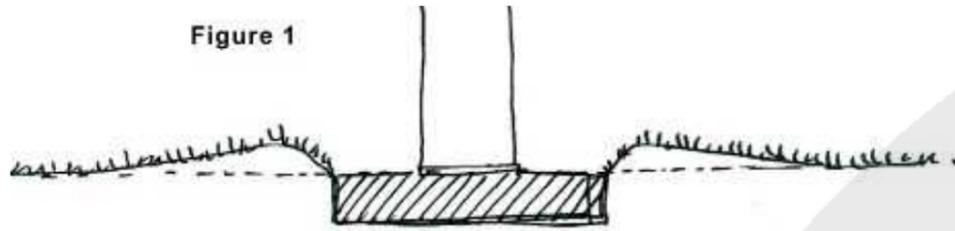


Figure 2

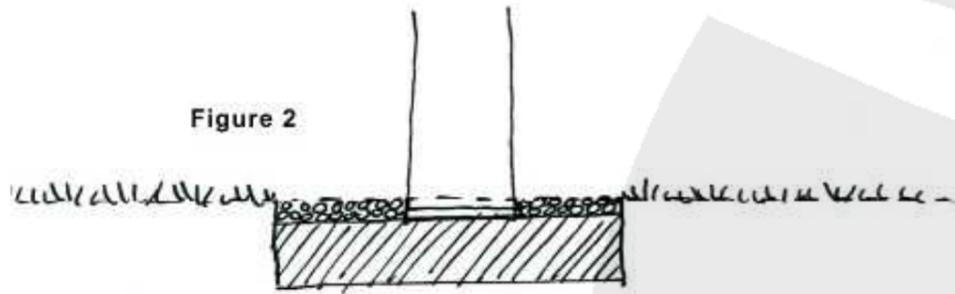


Figure 3

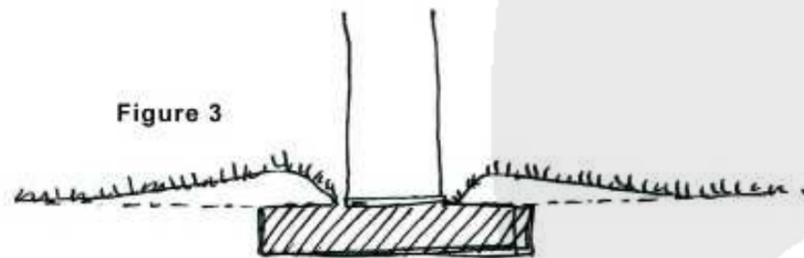
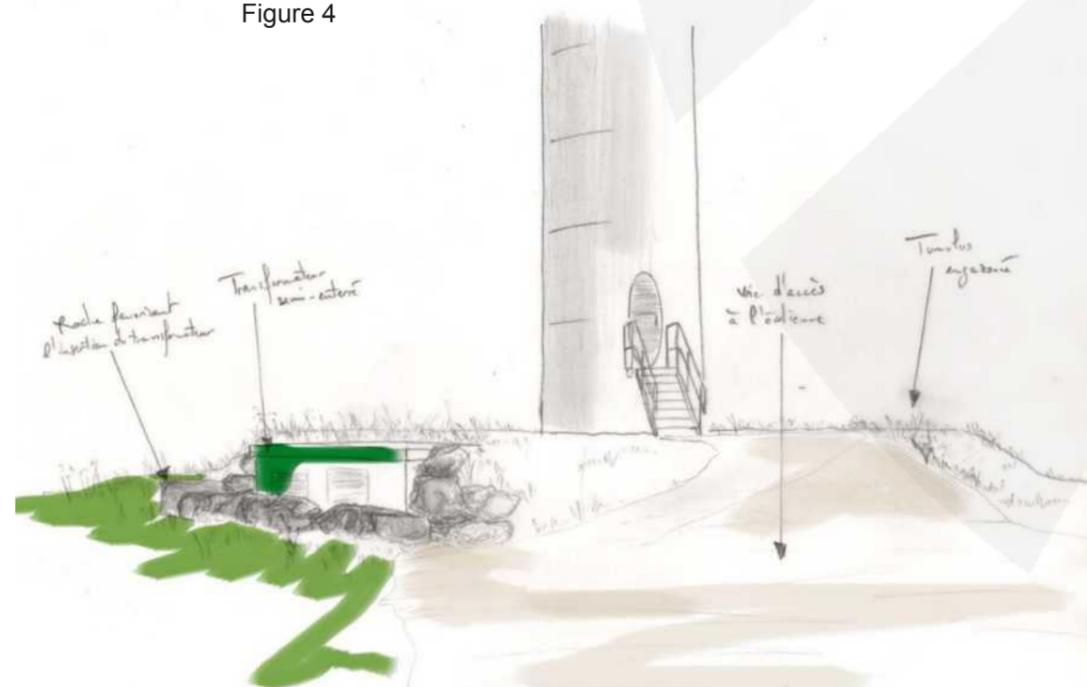


Figure 4



La présence des massifs de fondation en béton et des plateformes en grave doit être minimisée au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

- 1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plateforme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1)
- 2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contrebas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf. Fig.2)
- 3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf. Fig.3)
- 4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf. Fig.4) La solution correspondant à la figure 2 sera appliquée à l'ensemble des éoliennes.

Compte tenu du contexte arboré, toutes les solutions sont possibles puisque le pied des éoliennes ne sont pas visibles.

